

(c) Publié avec l'autorisation de
l'hon. John C. Munro, c.p., député,
ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien,
Ottawa, 1981.

QS-3217-000-BB-A1

N° de catalogue : R1 - 1981

ISBN 0-662-51604-4

Ministre
Affaires indiennes et du Nord Canada

Au nom du Ministère, j'ai le plaisir de présenter le rapport annuel de l'année financière 1980 - 1981. Ce document porte sur les activités du Ministère, pour la période du 1er avril 1980 au 31 mars 1981. C'est le premier d'une nouvelle décennie, au cours de laquelle se produiront vraisemblablement des événements marquants dans nos secteurs clés, soit les affaires indiennes et inuites, les affaires du Nord et les revendications des autochtones.

Cette année, on a adopté, pour la publication une nouvelle présentation. On y a mis en relief les changements survenus au cours de l'exercice et les renseignements sont disposés de façon à faciliter la consultation du livre.

J'espère que ce document constituera une source d'information valable pour tous ceux qui s'intéressent au Ministère et à son champ d'action.

John C. Munro

Canada

Présentation du rapport

Le rapport est divisé en quatre parties correspondant aux principaux champs d'action du Ministère - affaires indiennes et inuites, affaires du Nord, revendications des autochtones et services du Ministère - précédées d'un aperçu du Ministère et d'une introduction générale où l'on explique les objectifs de celui-ci et où l'on donne un sommaire de ses dépenses annuelles.

Chaque section comprend les mêmes éléments :

- l'introduction, où sont décrits brièvement les activités et le mandat du Ministère;
- l'aperçu, où sont résumés les principaux changements qui se sont produits au cours de l'année financière;
- le sommaire financier, où sont donnés des renseignements sur les dépenses de chaque secteur;
- l'organigramme, qui permet de voir la structure des divers éléments du Ministère;
- la partie consacrée aux activités et aux progrès, où sont expliqués les changements dans chaque secteur.

Table des matières

Lettre du Ministre
Aperçu du Ministère

Vue d'ensemble du Ministère

Mandat
Domaines d'activité et objectifs
Responsabilités en matière d'application des lois
Sommaire financier
Organigramme

Affaires indiennes et inuites

Aperçu de 1980 - 1981
Sommaire financier
Organigramme
Activités et progrès
Développement social
Développement économique Éducation
Logement, services et gestion des ressources
Administration des bandes et des collectivités
Réserves et fidéicommiss
Faits saillants dans les régions

Affaires du Nord

Aperçu de 1980 - 1981
Sommaire financier
Organigramme
Activités et progrès Évolution politique Évolution sociale et culturelle
Gestion des ressources
Protection de l'environnement
Développement économique et industriel
Recherche dans le Nord

Revendications des autochtones

Aperçu de 1980 - 1981
Sommaire financier
Organigramme
Activités et progrès
Revendications globales
Revendications particulières

Services du Ministère

Aperçu de 1980 - 1981
Sommaire financier
Organigramme
Activités et progrès

Finances et services professionnels

Personnel

Orientations générales

Aperçu du Ministère en 1980 - 1981

Points cibles

En 1980 - 1981, le Ministère a formulé ses orientations et prévu ses activités en fonction de certains problèmes, expliqués ci-après et touchant les Indiens, les Inuits et le Nord.

- Les Indiens sont encore désavantagés par rapport au reste de la population canadienne. On peut mentionner, notamment, le fait que les niveaux de chômage sont plus élevés chez eux, qu'une partie importante de la population indienne dépend de l'aide sociale et que le logement ne répond pas aux normes demandées par les autres Canadiens.
- De 1970 à 1980, les associations et les bandes indiennes sont devenues des entités politiques et administratives de plus en plus efficaces ce qui a accéléré l'évolution de la relation qui existe entre les Indiens et le gouvernement.
- Le rythme croissant de l'exploitation des ressources du Nord accentue la nécessité de concilier les priorités en matière de mise en valeur avec la protection de l'environnement et des intérêts des autochtones.
- Les visées politiques des habitants du Nord ont également changé, ce qui n'est pas sans influencer sur le lien unissant le Nord et le reste du Canada.
- Il faut également régler certains griefs et revendications des autochtones pour leur donner la possibilité de réaliser pleinement leurs aspirations politiques et d'atteindre tous leurs objectifs en matière d'évolution.

Objectifs du Ministère

Au cours du dernier exercice, le Ministère a défini de nouveau ses objectifs en fonction de ces sujets de préoccupation et des circonstances actuelles. Ces buts font partie d'un plan d'ensemble en pleine évolution servant de base aux activités du Ministère. Il s'agit :

- d'aider les Indiens à améliorer leurs conditions économiques et sociales, en leur permettant d'accroître leur autonomie administrative et leur autosuffisance économique, dans le contexte des traités, des droits ancestraux et des autres obligations du gouvernement fédéral;
- de régler les griefs et les revendications en suspens, de façon à rendre justice aux autochtones, à éliminer les barrières et à promouvoir l'essor économique et l'évolution politique, en particulier dans le Nord; et
- de favoriser la poursuite de l'évolution politique et du développement social et économique du Nord, en clarifiant les attributions des gouvernements des territoires et en encourageant une gestion ordonnée de la mise en valeur des ressources, qui bénéficiera à tout le pays, tout en assurant la protection de l'environnement et des intérêts de cette région.

Faits saillants de 1980 - 1981

Le Ministère a commencé à s'adapter à ces nouveaux objectifs. Il était question de passer en revue diverses orientations fondamentales et de mettre en place une structure de gestion efficace permettant à l'avenir, d'apporter certains changements. Voici quelques-uns des points retenus pour l'année financière 1980 - 1981 :

- le Ministère a publié un document intitulé : Les Indiens : situation actuelle. On y explique comment la condition des Indiens a évolué au cours des dix dernières années, en y indiquant clairement que bien qu'il y ait eu des progrès, les Indiens sont encore désavantagés par rapport aux autres Canadiens.
- Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a entrepris une série de consultations avec les groupes indiens, afin d'examiner la notion des administrations des bandes et la discrimination aux termes de la Loi sur les Indiens. En conséquence :

- à la demande de certaines bandes, le Ministre a décidé d'appliquer un article de la Loi sur les Indiens, qui permet de suspendre l'application de dispositions discriminatoires envers certains Indiens;

- le Ministère a entrepris d'élaborer des propositions donnant aux bandes qui le désirent la possibilité d'adopter leur propre mode d'administration. Dans ce contexte, on leur reconnaîtrait certains pouvoirs particuliers touchant leur développement économique et social, de même que leur évolution politique et culturelle.

- Au cours de l'exercice, on a affecté une somme supplémentaire de 20 millions de dollars au logement des Indiens, et l'on a approuvé les modifications apportées aux accords de financement. C'était là une première étape vers la réalisation d'une révision fondamentale de la politique de logement des Indiens, effectuée par le Ministère et la Société canadienne d'hypothèques et de logement.
- Le Ministère a entrepris de revoir en profondeur sa politique de développement économique des Indiens afin de mettre davantage l'accent sur les possibilités et les ressources de chaque réserve.
- La Direction de l'évaluation des répercussions de l'exploitation des ressources a été créée pour aider les Indiens à se préparer en prévision des projets de mise en valeur qui toucheront leurs collectivités, et à en tirer profit.
- Le Ministère a pris des mesures pour qu'on s'efforce davantage de régler les revendications globales (celles qui concernent les intérêts ancestraux non cédés); il a notamment procédé à une révision exhaustive de la politique des revendications globales et a nommé des négociateurs pour le Conseil des Indiens du Yukon, le Comité d'étude des droits des autochtones, l'Inuit Tapirisat du Canada et les Nishgas (Colombie-Britannique).
- Pour ce qui est du Nord, le Ministère a amorcé l'étape de l'examen de l'Étude de la région du détroit de Lancaster, avec la diffusion de l'ébauche du Livre vert et d'un atlas de données préliminaire. Ce processus vise à discuter, en faisant appel au public, des répercussions possibles de l'exploitation de la région du détroit de Lancaster.
- On a commencé l'étude de la gestion de l'utilisation des terres, qui aboutira à une importante proposition de principe au cours de la prochaine année financière.
- A la suite d'un examen fait par un groupe de travail, on a mis en application une nouvelle politique aux termes de laquelle les localités participeront à la prévention des incendies de forêt et à la gestion de la sécurité-incendie.
- Des ententes en vue d'accorder une aide financière à la White Pass and Yukon Railway ont été négociées avec les gouvernements de l'Alaska, du Yukon et des États-Unis, ainsi qu'avec le secteur privé.
- Dans le cadre du processus de cession des charges administratives aux gouvernements territoriaux, la compétence de la sécurité minière a été dévolue au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.
- En vue de parvenir à une meilleure efficacité de la gestion et de se conformer au Système de gestion des politiques et des dépenses du gouvernement, le Ministère a adopté un processus de planification réparti sur cinq ans.
- Le Ministère a mis en route un projet quinquennal d'amélioration de la gestion, afin de modifier les systèmes existants et d'introduire de nouvelles méthodes qui lui permettront de s'adapter aux changements. On trouvera dans les sections consacrées aux affaires indiennes et inuites, aux affaires du Nord, aux revendications des autochtones et aux services du Ministère de plus amples détails sur les activités réalisées au cours de 1980 - 1981.

Vue d'ensemble du Ministère

Mandat

Il incombe au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien d'appliquer la politique et de mettre en oeuvre les programmes du gouvernement qui touchent les Indiens et les Inuits, ainsi que les deux territoires du Nord. Il est plus particulièrement chargé :

- d'élaborer, de favoriser et d'appuyer des mesures qui répondent aux besoins et aux aspirations des Indiens et des Inuits, et permettent d'améliorer leur situation sociale, culturelle et économique;
- de veiller au respect des obligations qu'impose la loi, envers les Indiens et les Inuits;
- d'encourager le développement économique et l'évolution politique ordonnés du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest; et
- de régler les revendications et les griefs fondés sur les droits, les traités, l'utilisation et l'occupation traditionnelles des terres par les autochtones.

Domaines d'activité et objectifs

Les activités qui permettent au Ministère de remplir son mandat se divisent en quatre secteurs distincts : les affaires indiennes et inuites, les affaires du Nord, les revendications des autochtones et les services du Ministère.

Affaires indiennes et inuites

Conformément au principe consistant à favoriser l'adaptation à la vie actuelle des autochtones, à leur ouvrir des horizons et à leur permettre de jouer un rôle actif au sein de la société canadienne, le Programme des affaires indiennes et inuites vise à aider ceux-ci à répondre à leurs besoins et à leurs aspirations d'ordre culturel, social et économique. Il s'assure également que le Canada remplit les obligations et prend les responsabilités que lui imposent la Constitution et les lois envers les Indiens et les Inuits.

Affaires du Nord

Le Programme des affaires du Nord a pour objectif d'encourager le développement social, culturel, politique et économique du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, et ce, en collaboration avec les gouvernements territoriaux. Il s'acquitte de ce mandat grâce à la coordination des activités des ministères et des organismes fédéraux, et en mettant particulièrement l'accent sur les besoins des autochtones du Nord et sur la protection de l'environnement de cette région.

Revendications des autochtones

Le Bureau des revendications des autochtones et le Programme des revendications des autochtones s'occupent au Ministère de ces questions.

Le Programme des revendications des autochtones désigne le service qui fournit des fonds aux revendicateurs autochtones pour leur permettre d'approfondir, d'élaborer et de négocier les revendications foncières, et de parvenir à une entente.

Le Bureau des revendications des autochtones est un groupe opérationnel distinct qui coordonne la réponse du gouvernement aux revendications présentées, négocie le règlement de celles-ci et conseille le Ministre sur l'évolution de la politique en cette matière.

Services du Ministère

Il revient aux services du Ministère de donner une orientation générale et de fournir des services consultatifs et administratifs centraux aux programmes du Ministère.

Responsabilité en matière d'application des lois

Les devoirs, pouvoirs et fonctions du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien visent et comprennent toutes les questions qui sont du ressort du Parlement du Canada et que les lois n'attribuent pas à quelque autre ministère, département, direction ou organisme du gouvernement du Canada, concernant les affaires indiennes, les territoires du Nord-Ouest, le territoire du Yukon, ainsi que leurs ressources et affaires; (et) les affaires esquimaudes...

Loi sur le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (1970)

Lois dont l'application incombe au Ministère

Affaires du Nord

1	Loi sur le Yukon
2	Loi sur les Territoires du Nord-Ouest
3	Loi sur les terres territoriales
4	Loi sur les titres de biens-fonds
5	Loi sur les concessions de terres publiques
6	Loi sur l'arpentage des terres du Canada; Partie III
7	Loi sur les eaux intérieures du Nord
8	Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques
9	Loi sur les forces hydrauliques du Canada
10	Loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz
11	Loi sur l'extraction de l'or dans le Yukon
12	Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon
13	Loi sur la Commission d'énergie du Nord canadien
14	Loi sur les Cours suprêmes territoriales
...	Affaires indiennes et inuites
1	Loi sur les Indiens
2	Loi sur le pétrole et le gaz des terres indiennes
3	Loi sur le règlement des revendications des autochtones de la Baie James et du Nord québécois
4	Loi sur les terres des Indiens (solution des différends)
5	Loi sur les ressources minérales des réserves indiennes de la Colombie-Britannique
6	Loi concernant la réserve indienne de Caughnawaga
7	Loi sur le partage des revenus miniers de la réserve indienne de Fort Nelson
8	Loi sur la convention entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Nouveau-Brunswick à l'égard de réserves indiennes
9	Loi sur la convention entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Nouvelle-Écosse à l'égard de réserves indiennes
10	Loi sur la réserve indienne de St-Peter
11	Loi sur la réserve indienne de St-Régis
12	Loi concernant la réserve des Sauvages Songhees
13	Loi des ressources naturelles de l'Alberta
14	Loi des ressources naturelles du Manitoba
15	Loi modificatrice sur le transfert des ressources naturelles (Terres d'école)
16	Loi de la zone de chemin de fer
17	Loi sur les concessions de terres publiques
18	Loi des remboursements (ressources naturelles)
19	Loi des ressources naturelles de la Saskatchewan
20	Loi des chemins de Saskatchewan et d'Alberta

Le Ministère est chargé de l'application de 36 lois, dont la Loi sur le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Pour sa part, le Programme des affaires indiennes et inuites s'occupe plus particulièrement de 21 lois, dont la principale est la Loi sur les Indiens, qui :

- définit le statut d'Indien,
- délimite les droits des Indiens,
- détermine les attributions en matière d'éducation, de réserves, d'administration des bandes et de gestion des fonds,
- contient bon nombre des dispositions des traités, et
- précise les responsabilités en ce qui a trait aux questions touchant les Indiens. En fait, la Loi sur les Indiens établit une relation juridique et administrative directe entre le gouvernement fédéral et les Indiens inscrits. Il incombe au Ministère, dans le cas des Indiens qui vivent dans les réserves, de veiller à certaines activités qui reviennent habituellement aux gouvernements provinciaux et aux administrations municipales. Parmi celles-ci, mentionnons l'éducation, l'aide sociale, les services locaux de lutte contre les incendies, de police et de protection de l'environnement, et la mise sur pied des services communautaires.

Les 14 lois dont le Programme des affaires du Nord assure l'application, touchent les ententes politiques fédérales-territoriales, la gestion des ressources dans cette région et l'aide financière accordée aux gouvernements territoriaux.

Sommaire financier

Dans le tableau suivant, on compare les dépenses et les recettes budgétaires (en millions de dollars) des années financières se terminant le 31 mars 1980 et le 31 mars 1981. Les dépenses de fonctionnement de 1980 - 1981 semblent très élevées à cause de la radiation des prêts consentis au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, soit 105,1 millions de dollars, et à celui du Yukon, soit 42,9 millions de dollars. Les dépenses budgétaires totales du Ministère ont augmenté d'environ un quart par rapport à 1979 - 1980, et les recettes totales se sont accrues d'environ un huitième. Les recettes au chapitre des Services du Ministère proviennent de la Commission d'énergie du Nord canadien. Le total des dépenses non budgétaires, qui comprennent les prêts, les investissements et les avances, indique une importante augmentation, à cause de la radiation des prêts susmentionnés.

Dépenses et recettes budgétaires	1979 - 1980	1980 - 1981	% d'augmentation (ou de diminution)
Dépenses de fonctionnement :
Services du Ministère	23,9	29,1	21,7
Affaires indiennes et inuites	289,6	317,2	9,5
Affaires du Nord	20,5	21,3	3,9
Dépenses en immobilisations :
Affaires indiennes et inuites	37,2	33,5	(9,9)
Affaires du Nord	20,5	21,3	3,9
Subventions, contributions et autres paiements de transfert :
Affaires indiennes et inuites	410,0	506,0	23,4
Affaires du Nord	295,7	299,4	1,2
Revendications des autochtones	5,1	4,6	(9,8)
Total des dépenses budgétaires	1 125,2	1 417,1	25,9
Recettes :
Services du Ministère	16,3	17,4	6,7
Affaires indiennes et inuites	14,3	11,3	(21,0)
Affaires du Nord	22,8	31,4	37,7
Total des recettes	53,4	60,1	12,5
Dépenses non budgétaires	1979 - 1980	1980 - 1981	% d'augmentation (ou de diminution)
Prêts, investissements, avances, etc. :
Affaires indiennes et inuites	(2,8)	(138,4)	(4 842,9)
Affaires du Nord	2,6	(11,9)	(555,7)
Revendications des autochtones	7,8	10,5	34,6
Total des dépenses non budgétaires	7,6	(139,8)	(1 939,5)

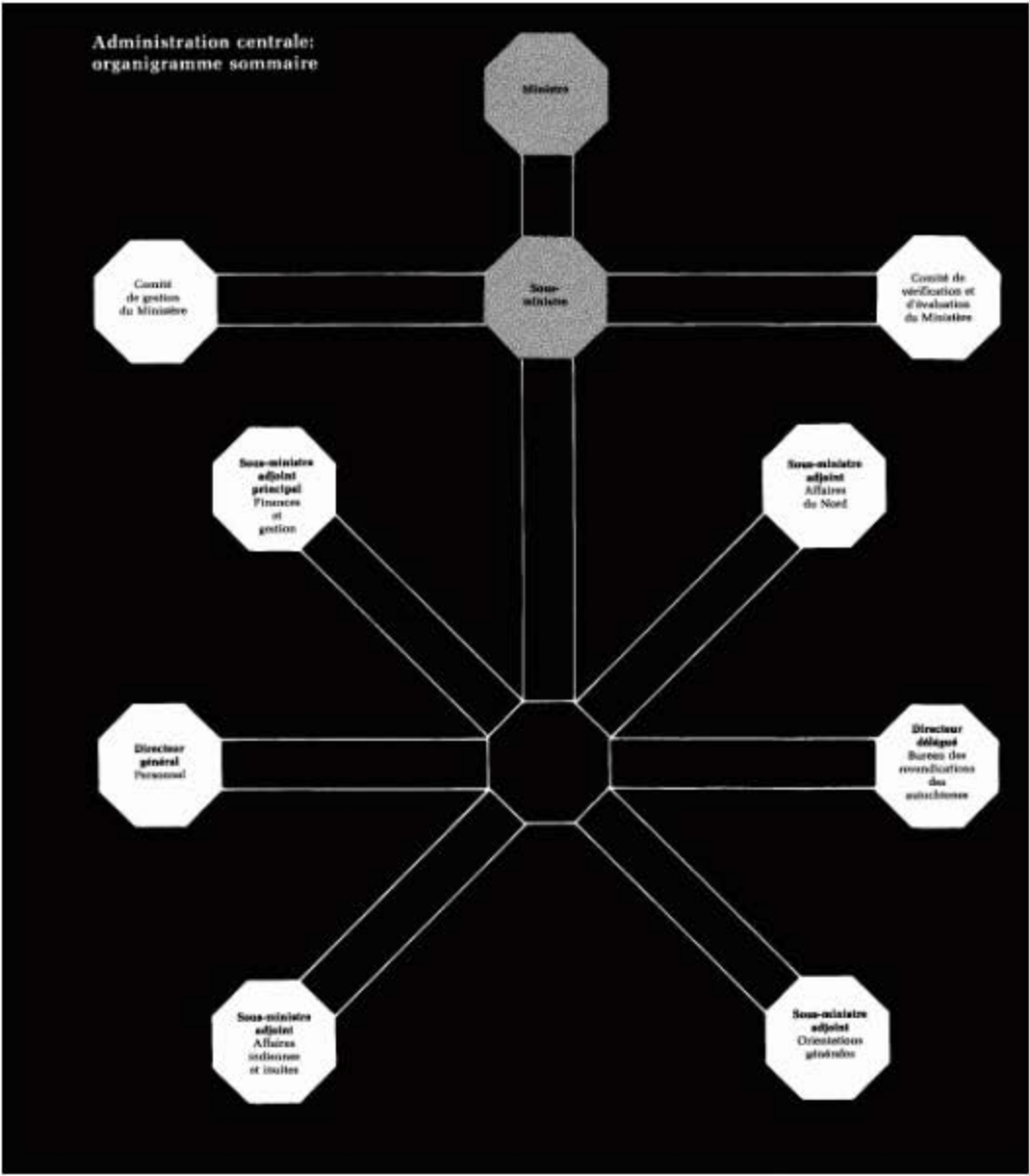
Organisation

Le sous-ministre adjoint des Affaires indiennes et inuites, celui des Affaires du Nord ainsi que le directeur délégué du Bureau des revendications des autochtones relèvent du sous-ministre. Les Services du Ministère sont divisés en trois sous-sections distinctes : Finances et services professionnels, Orientations générales et Personnel, ayant respectivement à leur tête, le sous-ministre adjoint principal, un sous-ministre adjoint, un directeur général, tous comptables au sous-ministre.

L'administration centrale dispose de 2 056 années-personne, ce qui représente 24 p. 100 du total des années-personne

allouées au Ministère.

Administration centrale : organigramme sommaire



Régions

Le Programme des affaires indiennes et inuites compte neuf bureaux régionaux, à travers le Canada : un dans chacun des territoires, un dans la région de l'Atlantique, et un dans chacune des autres provinces, soit la Colombie-Britannique, l'Alberta, le Saskatchewan, le Manitoba, l'Ontario et le Québec. Les bureaux régionaux ont au total 5 817 années-personne, c'est-à-dire 93 p. 100 de l'effectif du Programme.

Un des bureaux du Programme des affaires du Nord se trouve à Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest), l'autre, à Whitehorse (Yukon), 743 années-personne y sont affectées, soit 69 p. 100 du personnel du Programme.



Limites des régions

Affaires du Nord

1	Territoires du Nord-Ouest
...	Boîte postale 1500
...	Yellowknife
...	(Territoires du Nord-Ouest)
...	X0E 1H0
2	Yukon

...	200, chemin Range
...	Whitehorse (Yukon)
...	Y1A 3V1
Affaires indiennes et inuites	...
1	Territoires du Nord-Ouest
...	5110A, 50e Avenue
...	3e étage, immeuble Gallery
...	Boîte postale 2760
...	Yellowknife
...	(Territoires du Nord-Ouest)
...	X0E 1H0
2	Yukon
...	Boîte postale 4100
...	Whitehorse (Yukon)
...	Y1A 3S9
3	Colombie-Britannique
...	Pacific Centre Limited
...	700, rue Georgia ouest
...	Boîte postale 10061
...	Vancouver (Colombie-Britannique)
...	V7Y 1C1
4	Alberta
...	9942, 108e rue
...	Edmonton (Alberta)
...	T5K 2J5
5	Saskatchewan
...	2332, 11e Avenue
...	Regina (Saskatchewan)
...	S4P 2G7
6	Manitoba
...	275, avenue Portage
...	Pièce 1100
...	Winnipeg (Manitoba)
...	R3B 3A3
7	Ontario
...	55, avenue St. Clair est
...	5e étage
...	Toronto (Ontario)
...	M4T 2P8
8	Québec

...	Boîte postale 8300
...	Ste-Foy (Québec)
...	G1V 4C7
9	Atlantique
...	40, rue Havelock
...	Boîte postale 160
...	Amherst (Nouvelle-Écosse)
...	B4H 3Z3

Affaires indiennes et inuites

Les activités du Programme des affaires indiennes et inuites visent les Indiens inscrits du Canada (c'est-à-dire les Indiens qui sont inscrits aux termes de la Loi sur les Indiens), au nombre d'environ 303 000, et les 7 750 Inuits qui vivent au Nouveau-Québec, au Labrador ou au sud du 60e parallèle, dans les autres régions du pays.

Le Programme applique des dispositions de la Loi sur les Indiens, notamment celles qui ont trait à l'inscription des Indiens en vertu de la Loi, aux questions relatives aux terres des réserves et aux autres ressources des Indiens, ainsi qu'aux élections des bandes. Il prend les mesures administratives nécessaires pour faire en sorte que le gouvernement remplisse les obligations que lui imposent, envers les Indiens et les Inuits, la Loi sur les Indiens et les traités.

Dans ce contexte, le Programme a pour objectif d'aider les Indiens et les Inuits à atteindre leurs buts d'ordre culturel, économique et social, au sein de la société canadienne.

Aperçu de 1980 - 1981

Le fait le plus marquant des années 70, sur le plan de l'élaboration de la politique et des activités du Programme, a été l'arrivée de dirigeants énergiques chez les Indiens, déterminés à permettre à ceux-ci de se prendre en charge en améliorant et en renforçant l'autonomie administrative et l'administration locale, en éliminant la dépendance sociale et en favorisant le développement économique axé sur la collectivité et la création d'emplois.

Pour répondre à ce mouvement, le Ministère a modifié son rôle à l'égard des Indiens : au lieu d'assurer une direction et un contrôle, il offre maintenant aide et conseils. Conformément à ce changement marqué d'orientations, les directions et les services du Programme ont continué, en 1980 - 1981, de donner aux bandes et aux collectivités indiennes la possibilité d'acquérir les compétences nécessaires pour gérer leurs affaires communautaires, pour financer et contrôler l'essor économique local, pour accroître leur participation dans le domaine de l'éducation et pour prendre en main la gestion des programmes financiers et en assumer la responsabilité.

Au cours du dernier exercice, on a fusionné la Direction de la planification du Programme et la Direction des services de gestion pour créer la Direction générale de la planification du Programme et de la coordination de la politique. Celle-ci est maintenant chargée d'assurer la coordination générale de l'élaboration des orientations au sein du Programme des affaires indiennes et inuites, et veillera à ce que les nouvelles lignes de conduite ou leurs révisions reflètent les priorités et les objectifs que le Programme s'est fixés en fonction des besoins exprimés par le gouvernement fédéral et par les Indiens.

Développement social

En 1980 - 1981, le Ministère a secondé les bandes indiennes dans leur effort à prendre davantage en charge les services sociaux. A la fin de l'année financière, 385 bandes, un peu partout au Canada, administraient le programme d'aide sociale de leur réserve.

Services d'aide à l'enfance et à la famille

En 1980 - 1981, le Ministère et les Indiens ont poursuivi leurs discussions relatives aux services d'aide à l'enfance. Celles-ci ont abouti à la préparation d'une politique nationale en ce domaine. Ce document devrait être terminé en 1981 - 1982 et pourrait être complété par des mesures législatives.

Accords de contribution

En 1980 - 1981, le Ministère a achevé son examen des modalités régissant le versement des contributions aux bandes. Les modifications apportées à la suite de cette analyse, entreprise au cours de l'année budgétaire précédente, visent à favoriser la mise en place d'une administration locale saine et à donner aux bandes plus de latitude dans la planification et la gestion de leurs propres affaires.

Développement économique

Pour ce qui est du développement économique, le Ministère a cessé de mettre de l'avant des projets de grande envergure, pour tenir compte de plus en plus des besoins, des capacités et des ressources de chaque réserve et de chaque collectivité. Ce nouveau point de vue aura des conséquences importantes puisqu'il permettra de créer une base économique d'autosuffisances pour assurer une évolution ultérieure. On peut citer deux initiatives axées sur la communauté, amorcées en 1980 - 1981, et qui démontrent bien comment se manifeste cette approche : en Ontario, les techniques de récolte du riz sauvage ont été améliorées; dans le nord du Saskatchewan et du Manitoba, ainsi que dans les Territoires du Nord-Ouest, le Ministère a collaboré, avec les bandes indiennes, à organiser un programme de gestion des caribous.

Éducation

Les Indiens ont continué, au cours de l'année financière, à s'occuper des questions touchant l'éducation, avec l'appui du Ministère, et ce, depuis 1973, et ont connu des succès notables dans plusieurs secteurs. Au Manitoba, un certain nombre de bandes ont conclu directement avec les conseils scolaires des ententes sur les frais de scolarité. Cette façon de procéder diffère de celle des années précédentes, lorsque l'association indienne provinciale, le Ministère et la province du Manitoba négociaient une entente pour toutes les bandes. A la fin de 1980, en outre, on comptait trois conseils scolaires indiens et inuits officiels, au niveau provincial, et 58 centres culturels et éducatifs gérés par les autochtones, répartis dans neuf des provinces et les deux territoires.

Le nombre d'élèves indiens au niveau postsecondaire s'est de nouveau accru au cours de l'exercice. En 1969, 808 Indiens étaient inscrits à des programmes d'études postsecondaires, ce qui représentait une affectation budgétaire de 436 408\$. En 1980 - 1981, ce nombre était passé à 5 792, et les fonds alloués sur le budget s'élevaient à plus de 18 millions de dollars. Le nombre d'Indiens engagés comme enseignants ou participant à des programmes de formation pédagogique a également augmenté en 1980 - 1981. L'an dernier, 84 stagiaires ont bénéficié du programme de formation d'enseignants pour les niveaux primaire et secondaire, mis sur pied dans les Maritimes, lequel a été couronné de succès.

Mise en valeur des ressources

En 1980 - 1981, le Programme des affaires indiennes et inuites a créé la Direction de l'évaluation des répercussions de l'exploitation des ressources. Au cours de cette période, la direction a préparé un répertoire des projets de mise en valeur des ressources ou de production d'énergie touchant les collectivités indiennes et inuites. Elle a également affecté 732 000\$ à des programmes visant à aider les bandes à évaluer les répercussions environnementales et socio-économiques de 22 de ces projets, qui semblaient les plus pressants, et à y faire face. Ces fonds serviront également à déterminer comment les localités autochtones intéressées pourraient tirer des avantages économiques et sociaux de ces projets.

Gestion des immobilisations

La Direction de la gestion des immobilisations, établie en février 1980, a pour mandat d'élaborer un système de gestion des immobilisations permettant d'utiliser plus efficacement les fonds du programme pour la planification, la construction et l'entretien des installations matérielles. Pour réaliser l'ensemble, on tient compte de la nécessité de faire participer les collectivités, ainsi que des priorités en matière de santé, de sécurité et d'éducation. La direction a déjà commencé à mettre sur pied le Système de gestion des immobilisations du Ministère. Elle a rédigé des lignes directrices et produit des guides pour renseigner toutes les personnes s'occupant de gestion des immobilisations, notamment sur la meilleure façon de planifier et de mettre en application le programme d'immobilisations, sur la manière de procéder pour faire approuver les projets, et sur la façon dont les bandes indiennes peuvent entreprendre, élaborer et gérer leurs propres projets d'immobilisations.

Législation

De mai à septembre 1980, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a rencontré des groupes indiens de chaque région pour discuter des modifications à apporter aux textes de loi touchant les Indiens, pour accroître et officialiser l'autonomie administrative des bandes et éliminer les dispositions discriminatoires de la Loi sur les Indiens. On n'a pu parvenir à un consensus sur aucune de ces questions, mais le Ministre a accepté de soustraire les bandes, sur demande, à l'application des dispositions de la Loi : en effet, les femmes indiennes perdent leur statut lorsqu'elles épousent des non-Indiens (alinéa 12(1)b) et les enfants, nés après 1951, de parents indiens sont privés de leur statut lorsqu'ils atteignent 21 ans, si leur mère et leur grand-mère n'étaient pas indiennes (sous-alinéa 12(1)a)(iv)).

Sommaire financier

Les dépenses et les recettes budgétaires (réelles) de l'année financière 1980 - 1981 (en milliers de dollars) sont résumées dans le tableau ci-après. Ce sont surtout les subventions et contributions, ainsi que les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés, qui ont augmenté par rapport à l'exercice précédent. Les dépenses en immobilisations ont diminué d'environ 10 p. 100 et les recettes, d'environ 20 p. 100, par rapport à 1979 - 1980.

Dépenses et recettes budgétaires	1979 - 1980	1980 - 1981	% d'augmentation (ou de diminution)
Dépenses de fonctionnement	278 199	303 472	9,1
Dépenses en immobilisations	37 216	33 522	(9,9)
Subventions et contributions	409 232	505 265	23,5
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	11 430	13 707	19,9
Rentes versées aux Indiens	737	765	3,8
Recettes	14 300	11 259	(21,3)

Les dépenses effectuées en 1980 - 1981 sont également présentées par activité. Celles-ci correspondent aux services offerts par le Ministère dans le domaine des affaires indiennes et inuites, et dont nous avons déjà donné un aperçu. Une large part des dépenses de fonctionnement était destinée à l'éducation, tandis que les fonds consacrés à l'éducation, aux services sociaux, ainsi qu'à l'infrastructure et aux services communautaires représentaient 82 p. 100 du total des subventions et contributions.

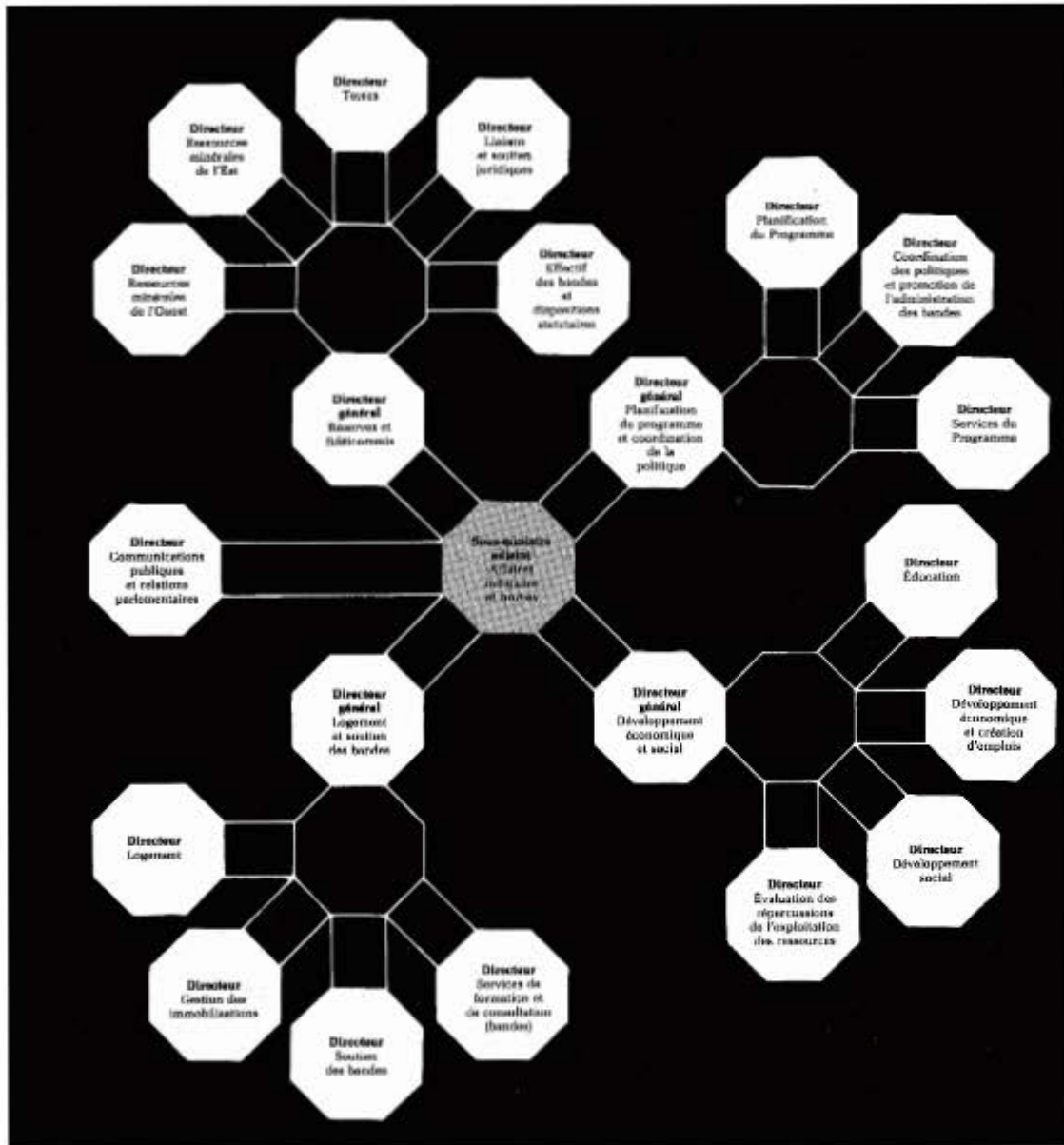
Dépenses par activité	Dépenses de fonctionnement	Dépenses en immobilisations	Subventions et contributions	Total
Programme de l'administration	43 385	1 564	...	44 949
Réserves et fidéicommiss	11 308	106	7 048	18 462
Éducation	139 884	557	126 689	267 130
Développement économique et création d'emplois	23 634	50	32 421	56 105
Services sociaux	48 185	...	140 149	188 334
Infrastructure et services communautaires	25 627	31 074	146 090	202 791
Administration des bandes	11 449	171	53 633	65 253
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	13 707	13 707
Total	317 179	33 522	506 030	856 731

Les subventions et contributions, qui représentent environ 59 p. 100 des dépenses faites, en 1980 - 1981, au chapitre des Affaires indiennes et inuites, sont présentées ci-après par activité (en milliers de dollars).

Subventions	...
Réserves et fidéicommiss	1 065

Éducation	12 884
Services sociaux	32 843
Administration des bandes	12 777
Total des subventions	59 569
Contributions	...
Réserves et fidéicommiss (y compris les contributions aux autochtones et aux collectivités de Terre-Neuve admissibles aux programmes et aux services)	5 983
Éducation	113 805
Développement économique et création d'emplois	29 302
Programme d'emplois d'été pour les jeunes	2 798
Programme d'évaluation des répercussions de l'exploitation des ressources	321
Services sociaux	107 306
Infrastructure et services communautaires	142 892
Programme d'agents de police spéciaux indiens	3 198
Administration des bandes	40 856
Total des contributions	446 461
Total des subventions et contributions	506 030

Affaires indiennes et inuites : organigramme sommaire



Activités et progrès

Développement social

Objectif

Encourager les Indiens et les Inuits à déterminer les services sociaux, récréatifs ou autres permettant d'atteindre un équilibre et de fournir une aide tout en tenant compte de leurs aspirations, ainsi qu'à planifier et à mettre sur pied ces services, ou à y avoir accès.

Moyens d'action

Pour favoriser l'amélioration des conditions sociales, le Programme des affaires indiennes et inuites fournit aux autochtones :

- un supplément de revenu, des services de réadaptation, et d'autres se rapportant à l'aide à l'enfance et aux familles;
- des services sociaux essentiels aux collectivités; et
- des conseils et une formation pour seconder les localités dans l'administration de leurs programmes sociaux. Faits saillants

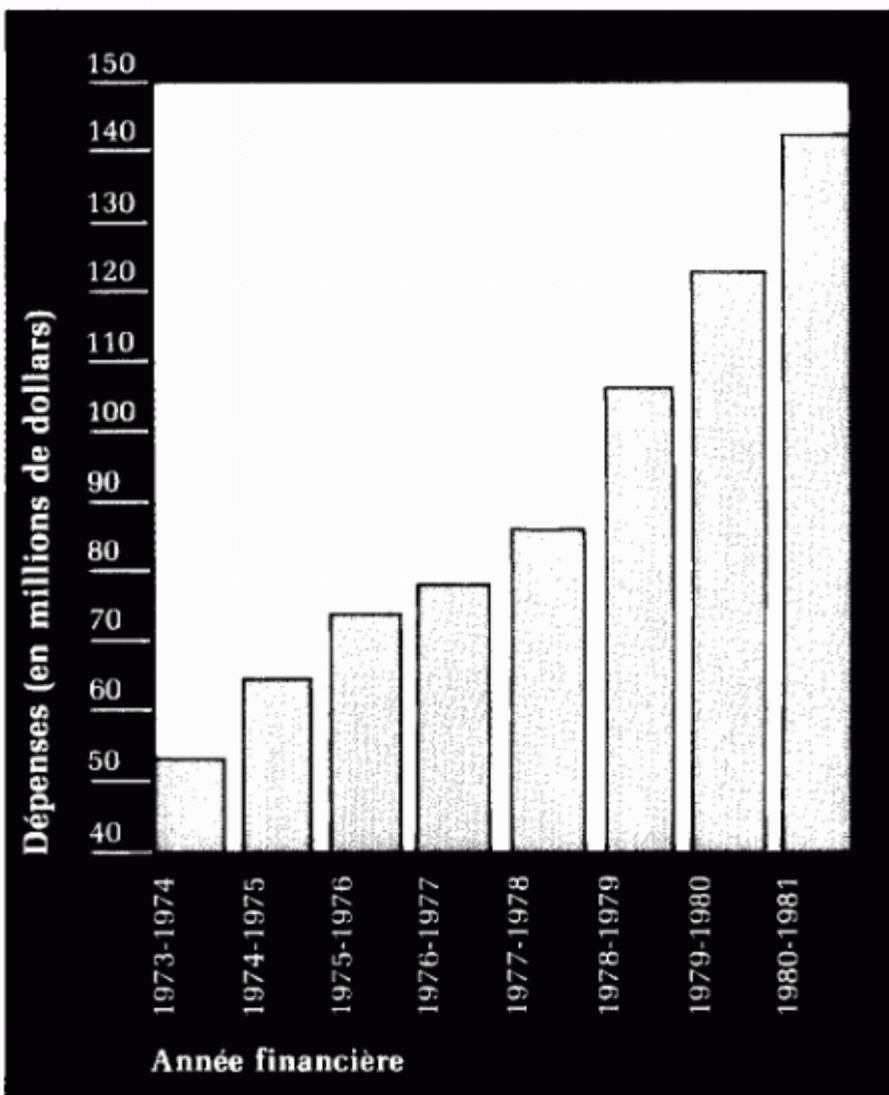
Selon le document intitulé Les Indiens : situation actuelle, publié par le Ministère en juin 1980, les conditions de vie des Indiens se sont améliorées au cours des 20 dernières années, bien qu'elles soient encore inférieures au niveau national. Au cours de la même période, les Indiens vivant dans les réserves ou en dehors de celles-ci, ont vu s'accroître de façon importante leurs problèmes sociaux et leur dépendance de l'aide sociale.

Pour remédier à cette situation, le Programme encourage de plus en plus, grâce à ses activités dans le domaine du développement social, les bandes et les collectivités indiennes à planifier et à prendre en main, au niveau local, les services sociaux.

Aide sociale

Le nombre d'Indiens faisant appel à l'aide sociale est passé, au cours des 10 à 15 dernières années, d'environ un tiers à un peu plus de la moitié de la population. Les sommes consacrées ce chapitre ont augmenté de quelque 53,4 millions de dollars en 1973 - 1974 à près de 142 millions en 1980 - 1981.

Dépenses consacrées à l'aide sociale pour les Indiens inscrits



Source: Division du développement social, Programme des affaires indiennes et inuites

Source : Division du développement social, Programme des affaires indiennes et inuites

Cette hausse dépend de nombreux facteurs, dont les suivants :

- application aux indiens, depuis 1960, des normes et des lignes directrices provinciales en matière d'aide sociale;
- accroissement de 40 p. 100 de la population indienne au cours des 20 dernières années, ce qui a entraîné, dans les familles, un grand nombre de personnes à charge;
- taux de chômage élevé chez les Indiens;
- versement de prestations d'aide sociale, et peu de dépenses consacrées aux services préventifs;
- poursuite des programmes administrés par le gouvernement, ce qui peut encourager la dépendance chez les particuliers et dans les collectivités; et
- utilisation accrue des fonds alloués à l'aide sociale pour un ensemble plus étendu de prestations de base.

Pour faire en sorte que les programmes de développement social soient gérés de façon à répondre aux besoins locaux des Indiens, le Ministère et les associations indiennes ont mis sur pied des programmes pour faciliter la prise en charge de l'administration des services sociaux par les bandes et les collectivités indiennes, ainsi que d'autres touchant la formation du personnel indien dans ce domaine. Les bandes ont répondu favorablement à l'idée d'une plus grande autonomie quant à la prestation et au contrôle des programmes d'aide sociale. Il y a dix ans, aucune bande, pour ainsi dire, n'avait de responsabilité dans ce domaine, alors qu'en 1981, on comptait 513 administrateurs d'aide sociale ou auxiliaires des services sociaux pour 385 bandes. Cela signifie qu'aujourd'hui 66 p. 100 environ des 575 bandes du Canada s'occupent directement de cette partie du programme, et que 85 p. 100 de tous les bénéficiaires des programmes d'aide sociale reçoivent des services du personnel des bandes.

Services d'aide à l'enfance et à la famille

Le nombre d'enfants indiens en tutelle est resté relativement stable dans les années 70, tandis que le nombre d'enfants indiens adoptés a plus que doublé au cours de la même période. Les dépenses engagées par le Ministère à ce chapitre ont alors augmenté d'environ 150 p. 100.

Services d'aide à l'enfance

Année financière	Nombre d'enfants placés en foyer	Nombre d'adoptions	Dépenses en milliers de dollars
1970 - 1971	5 395	241	10 042
1971 - 1972	5 531	335	10 458
1972 - 1973	4 467	322	11 494
1973 - 1974	4 422	375	12 351
1974 - 1975	5 270	363	14 091
1975 - 1976	5 390	406	16 076
1976 - 1977	5 952	581	19 806
1977 - 1978	5 336	441	20 992
1978 - 1979	5 659	519	24 773
1979 - 1980	5 426	568	25 626
1980 - 1981	5 066	568	29 485

Les efforts pour améliorer les services d'aide à l'enfance et accroître l'autonomie des autochtones dans ce domaine, se sont heurtés à des difficultés, en raison du nombre de ministères et de niveaux de gouvernement ayant un rôle à jouer. Des discussions à ce sujet ont été poursuivies avec les Indiens, tout au long de l'année financière. On aura comme priorité, en 1981 - 1982, d'élaborer une politique nationale en matière d'aide à l'enfance, qui tienne compte de la situation actuelle aux niveaux régional et local, tout en favorisant l'indépendance des autochtones en matière d'administration des services sociaux.

Développement économique

Objectif

Favoriser et renforcer les mesures prises par les collectivités et les particuliers indiens pour assurer le développement économique et la création d'emplois, au sein et à l'extérieur des réserves, afin d'amener une croissance économique soutenue et d'augmenter l'autonomie des Indiens.

Moyens d'action

Pour favoriser le développement économique, le Programme fournit :

- des prêts et des garanties de prêts pour aider les particuliers et les collectivités à se lancer, au niveau local, dans des entreprises à caractère économique; et
- des services techniques et de planification à l'appui de l'expansion économique et de la création d'emplois.

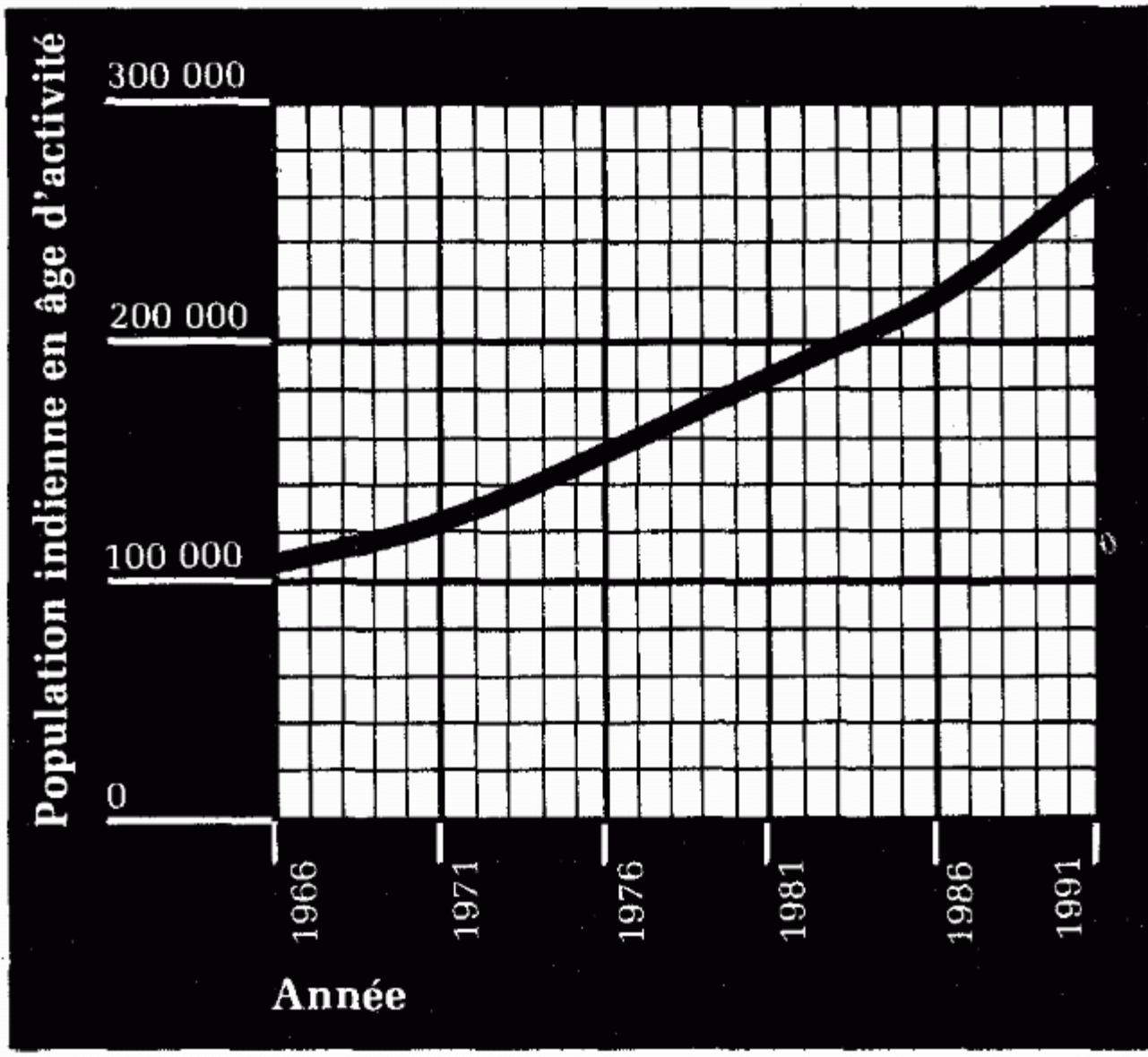
Faits saillants

En 1980 - 1981, le niveau d'emploi chez les Indiens n'était que de 23 p. 100, alors que la moyenne canadienne, à la même époque, atteignait 57 p. 100. Si cet écart continue à s'accroître, le niveau d'emploi chez les Indiens, en 1991, ne sera que de 26 p. 100, par rapport à la moyenne canadienne prévue de 62 p. 100.

Le sous-développement économique des Indiens est l'un des facteurs qui font que ceux-ci dépendent largement de l'aide du gouvernement, et il est à l'origine de problèmes sociaux fort répandus, notamment : problèmes de santé, taux élevés d'incarcération et d'alcoolisme, diminution des inscriptions dans les écoles et conditions de vie inférieures à la norme.

Pour aggraver davantage la situation, les enfants indiens nés au cours de la période de forte hausse de natalité des années 60 sont venus accroître considérablement le nombre et la proportion des Indiens âgés de 15 à 64 ans.

Population en âge d'activité chez les Indiens inscrits (de 15 à 64 ans)



Source : Siggner, A.J., The Growth of the Active Population, aged 15 to 64, among Canadian Registered Indians from 1975 to the year 2000 : Short & Long Term Issues, Division de la statistique, MAINC, 1975.

Cela signifie qu'il faudra environ 75 000 nouveaux emplois, pendant la prochaine décennie, pour que le niveau d'embauche des Indiens soit comparable au taux national acceptable. En 1980, le Ministère a étudié très attentivement les besoins financiers en matière de programmes, afin de mettre au point un plan d'action de création d'emplois à partir des ressources existant au niveau des bandes ou des collectivités, et en laissant le contrôle aux Indiens.

Éducation

Objectifs

Aider les Indiens et les Inuits à faire appel à des services et à des programmes d'éducation qui répondent à leurs besoins et à leurs aspirations, et qui cadrent avec leur désir de contrôler leur enseignement.

Encourager les Indiens et les Inuits à préserver, à affermir et à exprimer leur identité culturelle, et ce, en mettant l'accent sur l'utilisation des langues autochtones.

Moyens d'action

Pour favoriser l'éducation, le Ministère fournit :

- des services et des installations pour les établissements d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire;
- des fonds pour la construction et le fonctionnement d'écoles administrées par les bandes et le gouvernement fédéral;
- des services d'aide financière et d'orientation pour les Indiens et les Inuits inscrits à des programmes d'enseignement postsecondaire ou professionnel; et
- des fonds aux centres éducatifs et culturels gérés par les Indiens et les Inuits, ce qui contribue à conserver les langues et les cultures autochtones de même qu'à leur donner un nouvel essor.

Faits saillants

Prise en charge au niveau local

En 1973, le Ministère convenait que le contrôle dans ce domaine, au niveau des collectivités et que la responsabilité des parents devaient être à la base de l'évolution future de l'éducation des Indiens, comme l'expliquait la Fraternité des Indiens du Canada dans son document d'orientation de 1972, intitulé Les Indiens maîtres de leur éducation.

Depuis l'acceptation de cette notion, au niveau local, huit années se sont écoulées, au cours desquelles on a progressé régulièrement vers cet objectif. En 1972, les Indiens n'avaient que peu d'autonomie dans le secteur de l'éducation.

Cependant, au cours de l'année scolaire 1980 - 1981 :

- les collectivités indiennes administraient 157 écoles, où étaient inscrits 10 000 élèves;
- les conseils scolaires autochtones géraient plus de 38 p. 100 du budget total consacré par le Ministère à l'éducation et à l'entretien;
- quelque 450 des 575 bandes indiennes avaient mis sur pied des comités ou des conseils scolaires, et contrôlaient en totalité ou en partie les programmes d'éducation dans leurs collectivités;
- trois conseils scolaires indiens et inuits étaient en place officiellement au niveau provincial; et
- on comptait 58 centres culturels et éducatifs administrés par les autochtones, et répartis dans les deux territoires et dans neuf des provinces.

Les services d'éducation offerts aux Indiens s'inscrivent dans un domaine très complexe. Relevant de plusieurs compétences, ils font appel à quatre réseaux. les écoles fédérales, les écoles provinciales, les écoles administrées par les bandes et les établissements postsecondaires.

Participation des Indiens au système d'éducation : 1980 - 1981

Réseau	Nombre d'établissements	Total des inscriptions	Dépenses		
...	Ministère	Bande	Total		
...	(en milliers de dollars)
Fédéral	229	26 600	51,6	11,3	62,9
Provincial	710	40 500	84,7	51,4	136,1
Bandes	157	7 900	...	24,2	24,2
Postsecondaire	...	5 700	11,6	7,1	18,7

Source : Direction générale du développement économique et social, Programme des affaires indiennes et inuites
 Les écoles administrées par les bandes fournissent des services aux élèves indiens dans le cadre du programme de contributions versées aux bandes par le Ministère. Elles dispensent l'enseignement de base que l'on trouve dans les écoles provinciales, en plus des cours particuliers à la culture autochtone, déterminés par chaque bande. Ces services sont assurés de la maternelle jusqu'à la fin du secondaire, là où le nombre d'élèves et les autres conditions le permettent.

Perspectives d'avenir

De 1980 - 1981 à 1985 - 1986, les bandes participeront davantage à l'élaboration de la politique en matière d'éducation et aux activités du programme, ce qui entraînera une plus grande autonomie au niveau local. On estime que le nombre d'élèves inscrits dans les écoles dirigées par les bandes passera à 20 000 au cours de cette période. En outre, les dirigeants indiens et les fonctionnaires du Ministère prévoient que la prise en charge des écoles par les bandes, les modifications qui seront alors apportées aux programmes d'étude et la participation accrue de la collectivité, inciteront un plus grand nombre d'élèves d'ici 1986, à terminer le secondaire.

Logement, services et gestion des ressources

Objectifs

Aider les collectivités et les particuliers, Indiens et Inuits, à répondre à leurs besoins en matière de logement et autres installations matérielles.

Encourager les Indiens et les Inuits à préserver l'environnement naturel de leurs collectivités.

Moyens d'action

Le Programme des affaires indiennes et inuites fournit :

- des fonds pour assurer la mise en place d'une infrastructure, de services communautaires et d'écoles, afin de relever et de maintenir le niveau de santé, de sécurité et d'éducation de la collectivité; et
- une subvention pour le financement du logement, au moyen de prêts, d'hypothèques, de programmes de formation et d'amélioration locale.

Faits saillants

Évaluation des répercussions de l'exploitation des ressources

Étant donné l'importance grandissante des projets de mise en valeur des ressources, par exemple le projet d'exploitation du charbon dans le nord-est de la Colombie-Britannique, ou encore celui des sables bitumineux de Cold Lake, et leurs répercussions accrues sur les Indiens et leurs collectivités, le Ministère a créé, en 1980 - 1981, la Direction de l'évaluation des répercussions de l'exploitation des ressources. Celle-ci a pour mandat d'aider les Indiens à acquérir suffisamment de compétences en matière de planification pour tirer parti des possibilités découlant des grands projets touchant les ressources naturelles et pour étudier les dangers d'ordre environnemental qui menaceront, ou menacent déjà, les populations autochtones.

Au cours de 1980 - 1981, la direction a préparé un répertoire portant sur ces sujets dans lequel elle insiste sur les répercussions néfastes sur les populations autochtones, décrit un total de 108 projets et indique la ou les bandes touchées, l'ampleur des travaux, le calendrier d'exécution ainsi que la portée de l'ensemble. A la suite de cela, on a

accordé des fonds à ces bandes pour qu'ils puissent faire face directement à 22 des plus pressants de ces projets d'exploitation ou de ces dangers.

Affectations de capital g r  par les bandes

en millions de dollars	Ann�e financi�re						
	1974 - 1975	1975 - 1976	1976 - 1977	1977 - 1978	1978 - 1979	1979 - 1980	1980 - 1981
...							
Total du budget en capital	80,5	88,7	108,7	111,8	130,3	137,7	151,1
Total administr� par les bandes	36,5	43,5	63,4	71,6	70,0	90,1	118,6
Pourcentage du total administr� par les bandes	45,4	49,0	58,3	64,0	53,7	65,4	79,0

Source : Direction de la gestion des immobilisations, Programme des affaires indiennes et inuites
Gestion des immobilisations

La Direction de la gestion des immobilisations a  t  mise sur pied en f vrier 1980 pour am liorer la gestion des activit s relatives aux immobilisations et mettre en application un syst me efficace de gestion. Elle a trois objectifs principaux :

- distribuer  quitablement les ressources financi res consacr es aux installations mat rielles, afin de r pondre aux besoins prioritaires des diverses r gions, en mati re de sant , de s curit  et d' ducation;
- fournir des services de soutien n cessaires   une saine gestion des activit s li es aux immobilisations, et   la d termination des responsabilit s financi res qui s'y rattachent, tant   l'int rieur du Minist re que dans les collectivit s indiennes; et
- mettre au point des mesures d'encouragement, au niveau des localit s, pour inciter celles-ci   utiliser efficacement les fonds d'immobilisations g r s par les bandes. En 1980 - 1981, la direction a particip    l' laboration d'un processus d'affectation des immobilisations qui permet de d terminer les niveaux de financement en faisant appel   des facteurs comme la population des r serves et le pouvoir d'achat dans le domaine de la construction, dans une r gion donn e. Elle a  galement r dig  un certain nombre de lignes directrices et de guides portant sur les divers aspects de la gestion efficace des immobilisations, notamment le contr le et la comptabilit  des projets, la planification des immobilisations ainsi que l'approbation des projets. Au cours des ann es 70, les bandes ont particip  de plus en plus   l'administration des fonds d'immobilisations allou s pour le logement, les infrastructures et les  coles du gouvernement f d ral ou des bandes, et se sont acquitt es de fa on croissante des charges en ce domaine. Gr ce aux marches   suivre  tablies, les bandes pourront davantage s'occuper de la pr paration et de la gestion des activit s relatives aux immobilisations, tout en assurant le respect des exigences du Minist re et des organismes centraux du gouvernement.

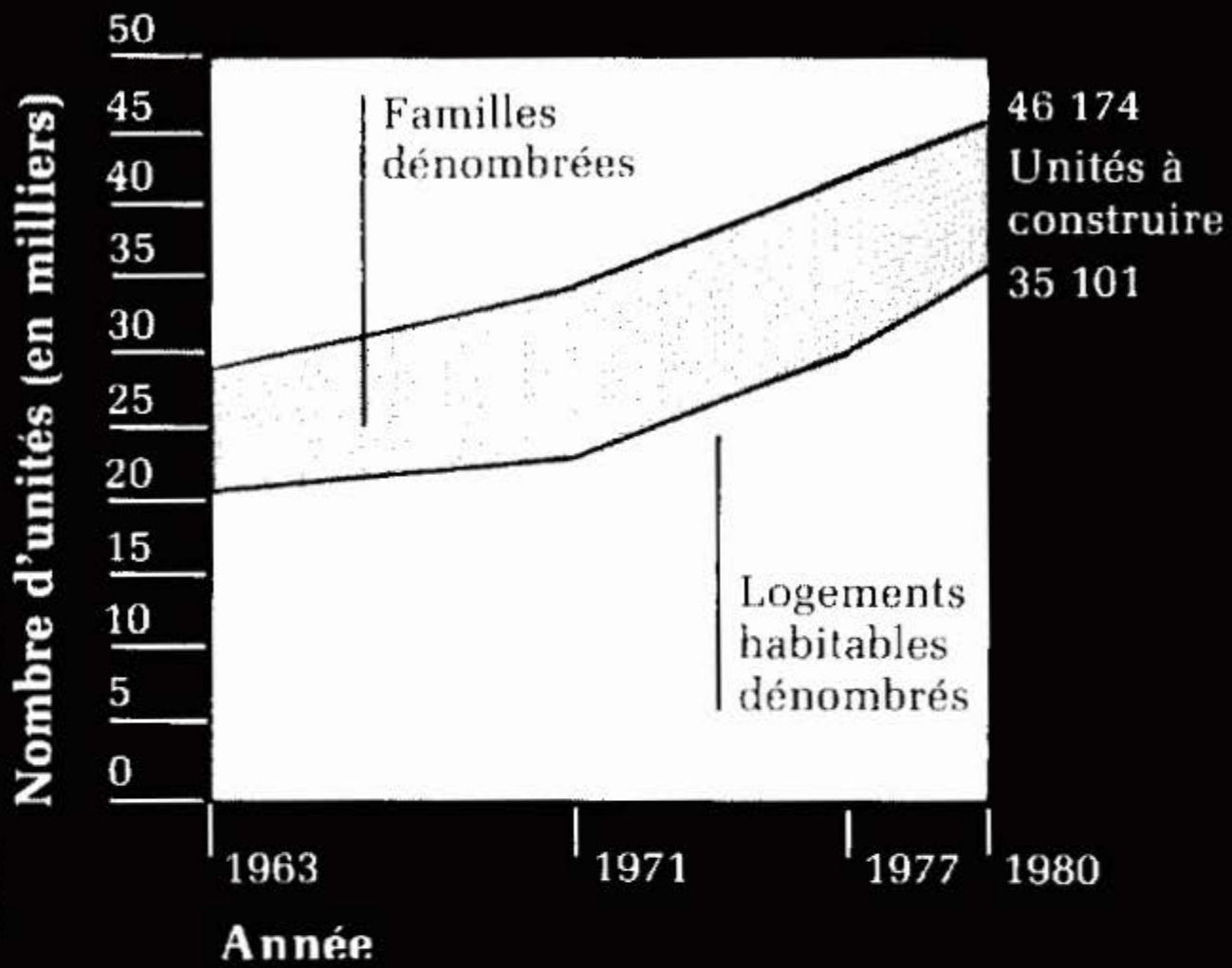
Logement

Au cours du dernier exercice, une somme suppl mentaire, 20 millions de dollars, a  t  accord e au chapitre du logement. La r vision des accords de financement avec les bandes indiennes a  galement  t  termin e et l'ensemble, approuv .

En ce qui a trait au logement dans les r serves, l'objectif est rest  le m me, pour 1980 - 1981, que pour l'exercice pr c dent, soit la construction de 2 400 maisons et la r novation de 3 000 b timents existant d j . Au cours de 1980 - 1981, ce programme a co t  environ 72,5 millions de dollars. Pour rattraper le retard, il faudrait construire environ 11 000 unit s dans les r serves, et en r parer 11 000 autres.

Ce retard en mati re de logement dans les r serves a augment  r guli rement de 1963   1971. Depuis lors, cependant, il est demeur    peu pr s stable, puisque l'objectif de 2 400 habitations par an est suffisant actuellement pour accommoder les nouvelles familles et pour remplacer les maisons qui deviennent inhabitables. M me si l'on atteint les objectifs pr vus, cela ne peut toutefois qu'emp cher le retard d'augmenter de fa on importante, mais non le diminuer.

Retard dans le domaine du logement dans les r serves



Bien que les objectifs soient demeurés les mêmes, la demande à l'extérieur des réserves a diminué. Cette situation est due à des facteurs économiques, tels que les taux d'intérêt élevés en première hypothèque, qui ont fait monter en flèche le coût du logement. On étudie et révisé actuellement le règlement sur le logement à l'extérieur des réserves, et de nouvelles propositions devraient être formulées au cours de 1981 - 1982.

Les consultations sur le logement des Indiens, en 1980 - 1981, ont comporté notamment des rencontres entre le Ministère et la Fraternité des Indiens du Canada, ainsi que ses associations affiliées. Ces discussions ont abouti, en décembre, à un colloque national sur ce sujet, organisé par le Ministère et la Fraternité pour traiter de questions d'actualité relatives à la politique du logement.

D'autre part, en novembre 1980, des représentants du programme du logement du Ministère ont participé à deux sessions organisées par le Comité fédéral-provincial mixte des risques sanitaires au travail et au foyer. Ces ateliers avaient pour but de formuler des recommandations d'ordre technique en vue de réduire certains risques pour la santé qui peuvent se trouver dans les habitations, entre autres, l'accumulation et l'élimination du radon.

Administration des bandes et des collectivités

Objectif

Aider les Indiens et les Inuits à planifier, à mettre sur pied et à gérer leurs affaires communautaires ou autres.

Moyens d'action

A l'appui de l'administration des bandes et des collectivités, le Ministère :

- s'occupe de programmes pour encourager les Indiens à être plus en mesure d'administrer leurs collectivités;
- offre une formation aux bandes pour mieux gérer leur fonds d'administration et en être responsables; et
- verse des subventions pour couvrir les dépenses engagées par les chefs et les conseils de bande afin de participer aux frais généraux des programmes et des services dispensés par les bandes.

Au cours des années 70, les communautés indiennes, relevant directement du gouvernement, sont devenues de plus en plus autonomes, évolution qu'ont favorisée la Direction du soutien des bandes et la Direction des services de formation et de consultation (bandes), particulièrement lorsqu'il s'est agi de donner aux Indiens la responsabilité du contrôle des fonds et de l'élaboration des programmes. Le budget des programmes administrés par les bandes est passé de 67 000\$ en 1965 - 1966 à plus de 400 millions de dollars en 1980 - 1981, dont 232,5 provenaient des deniers publics et quelque 177,9, de ceux des bandes.

En 1980 - 1981, le Ministère a terminé l'étude des modalités de versement des contributions aux bandes. Des changements apportés ultérieurement à ces conditions, qui devraient être prêtes au cours de 1981 - 1982, faciliteront la mise en place d'une administration locale saine et accorderont aux bandes plus de latitude dans la planification et la gestion de leurs affaires.

Réserves et fidéicommiss

Objectif

Veiller à ce que le gouvernement canadien remplisse les obligations et prenne les responsabilités que lui imposent, envers les Indiens, la Loi sur les Indiens et les divers traités.

Moyens d'action

Les principales fonctions du Ministère en ce qui concerne les réserves et les fidéicommiss sont les suivantes :

- gestion et contrôle des terres indiennes et des ressources naturelles des réserves, en accord avec les collectivités et les bandes indiennes;
- tenue du registre des Indiens et application des dispositions de la Loi sur les Indiens qui portent sur l'effectif des bandes; et
- gestion des fonds appartenant aux Indiens et financement de certaines causes portant sur des questions juridiques importantes et non résolues, qui toucheront nombre de bandes et de particuliers indiens dans les diverses régions du pays.

Faits saillants

Législation

Au cours de 1980 - 1981, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a annoncé que lorsque les conseils de bande le lui demanderaient, il prierait le gouverneur en conseil de suspendre l'application de deux dispositions de la Loi sur les Indiens, qui sont jugées discriminatoires. La première est la disposition "mère grand-mère". Selon cette disposition (l'alinéa 12(1)a)(iv) de la Loi), une personne qui atteint l'âge de 21 ans et dont la mère et la grand-mère paternelle ne sont pas Indiennes, n'a pas le droit d'être inscrite à titre d'Indienne. De nombreux représentants des collectivités indiennes ont exprimé leur inquiétude au sujet des répercussions de cette disposition sur leur effectif. Au début du printemps 1980, le Ministre a demandé au gouverneur en conseil de soustraire à l'application de la disposition "mère-grand-mère", les bandes qui le demanderaient; en mars 1981, quelque 90 bandes avaient présenté une demande officielle à cet effet.

La deuxième disposition discriminatoire, le paragraphe 12(1)b) de la Loi, stipule que lorsqu'une Indienne épouse un non-Indien, elle cesse d'avoir le droit d'être inscrite comme Indienne, aux termes de la Loi. Cette disposition ne s'applique qu'aux Indiennes. En juillet 1980, le Ministre s'est adressé au gouverneur en conseil pour qu'il suspende également l'application de cette disposition lorsque les bandes le demanderaient. A la fin de mars, 25 conseils de bande avaient présenté des résolutions à cet effet.

Terres et effectif des bandes

En 1980 - 1981, le Ministère a continué à céder aux bandes la charge des terres et de l'inscription des Indiens. La Direction des terres a préparé un document d'orientation visant à accroître les pouvoirs des bandes en matière d'administration des terres, aux termes des articles 53 et 60 de la Loi sur les Indiens. A la fin de 1980, plus de un cinquième des bandes (c'est-à-dire 35 p. 100 de la population indienne) avait la tâche d'indiquer les changements concernant l'inscription des Indiens. Les systèmes informatisés du registre des Indiens et de celui des terres ont été modifiés au cours de l'année financière 1980 - 1981, pour les rendre plus accessibles aux Indiens et aux bureaux régionaux du Ministère.

Faits saillants dans les régions

Développement social

Au cours du dernier exercice, les activités auxquelles s'est livrée la région du Manitoba dans le domaine du développement social, ont consisté, notamment :

- à participer à la révision de l'aide sociale, aux niveaux national et régional;
- à élaborer pour les bandes un programme plus souple de financement de l'aide sociale; et
- à participer à des discussions tripartites sur l'expansion des services d'aide à l'enfance dans la région. En Colombie-Britannique, on a mis l'accent, entre autres, sur les services d'aide à l'enfance. Le personnel régional et les représentants des bandes ont travaillé à empêcher que l'on n'éloigne de leur famille, de leur collectivité et de leur culture, les enfants indiens qui requièrent des soins. Pour ce faire, on a notamment :
 - mis sur pied des comités locaux de bien-être de l'enfance;
 - fait appel à l'aide fournie traditionnellement par la famille étendue; et
 - installé des réseaux locaux et fourni les fonds nécessaires pour leur permettre d'accorder une attention particulière aux enfants lorsque la séparation est inévitable. Grâce à ces mesures, le nombre d'enfants indiens sous la tutelle des services provinciaux d'aide à l'enfance est passé de 1 059, en 1979 - 1980, à 862, en 1980 - 1981.

Développement économique

En 1980 - 1981, pour favoriser le développement socio-économique des réserves, la région de l'Ontario :

- a dispensé des services à 500 entreprises indiennes existant déjà et pour la réalisation de 100 projets, ce qui a

- permis de créer 400 emplois et d'en préserver 3 400 autres;
- a utilisé ses fonds de développement économique pour accorder 166 contributions, totalisant environ 2,3 millions de dollars, 48 prêts directs, soit 1,2 million de dollars au total et 4 garanties de prêts, totalisant 2 millions de dollars;
 - a aidé 190 Indiens à obtenir du travail de façon permanente, grâce à son programme de formation en cours d'emploi;
 - a fourni une aide à 350 Indiens, pendant six mois, dans le cadre d'un programme de mobilité de la main-d'oeuvre; et
 - a versé 1,9 million de dollars aux groupes et aux comités de planification des bandes pour les aider à préparer des plans socio-économiques de développement à long terme pour celles-ci.

Dans la région de l'Atlantique, les prêts et les contributions consentis pour le développement économique ont permis de créer des emplois représentant 77,5 années-personne au sein des bandes, et ont aidé à préserver 85 autres années-personne chez les Indiens, dans les secteurs économiques.

Éducation

Les activités au chapitre de l'éducation ont pris de l'expansion au cours des dernières années, dans la région de l'Atlantique. La fréquentation scolaire augmente, en particulier au niveau secondaire, et le taux d'abandon diminue, depuis que les bandes participent à la conception de cours de gestion des terres, de formation dans le domaine de la mise sur pied d'organisations, d'administration des marchés, de lutte contre les incendies, etc. Pendant la dernière année financière, quelque 400 Indiens suivaient des cours au niveau postsecondaire; parmi ceux-ci, 30 étaient inscrits à un cours de formation des enseignants au Nova Scotia Teacher's College (École normale de la Nouvelle-Écosse), à Truro, et 30 autres, à un cours de pédagogie, d'une durée de quatre ans, à l'Université du Nouveau Brunswick, menant au baccalauréat en éducation. Un peu partout dans la région de l'Atlantique, les bandes ont continué à s'occuper de la gestion des programmes scolaires et à les prendre en charge. La bande d'Eskasoni est entièrement chargée de son programme d'éducation et administre maintenant une école de réserve, la deuxième en importance au Canada. Dans le domaine de l'éducation, il faudrait encore souligner, en 1980 - 1981 :

- la mise sur pied d'un groupe de développement qui aide les comités d'éducation des réserves du Québec à assumer davantage la responsabilité administrative de la prestation des programmes d'éducation;
- l'évaluation des programmes régionaux d'éducation au Manitoba; et
- le contrôle par trois bandes de l'Alberta, de l'enseignement et des budgets qui s'y rattachent.

Logement, services et environnement

La région de la Colombie-Britannique a accordé des fonds à trois associations indiennes de la province pour leur donner l'occasion de mener une étude des répercussions socio-économiques des projets de mise en valeur des ressources sur les collectivités indiennes. Le Conseil tribal nishga a reçu 50 530\$ pour analyser les conséquences de l'exploitation de la mine de molybdène de l'Amax; l'Union des chefs de la Colombie-Britannique a bénéficié de 58 000\$ pour exécuter un travail de recherche analogue, dans le nord-est de la Colombie-Britannique; enfin, une somme de 74 500\$ a été allouée au Kootenay Indian Area Council (Conseil des Indiens de la région de Kootenay) pour une étude sur le gazoduc de la route de l'Alaska.

Parmi les activités auxquelles se sont livrées les régions, au cours du dernier exercice, en matière de logement et de services, on peut citer :

- l'élaboration d'un projet de logement pour l'agglomération de Liard, dans la région du Yukon;
- six projets touchant des études techniques, huit, des travaux de construction et trente, des immobilisations, et la construction de 140 unités de logement dans les réserves de la région de l'Atlantique, tous ayant fait appel à la participation des bandes; et
- vingt grands projets d'immobilisations et 455 autres de moindre importance, administrés par les bandes, dans la région de l'Ontario.

Administration des bandes et des collectivités

Consciente du fossé économique qui s'est creusé et qui s'élargit toujours davantage entre les bandes, la région de l'Alberta a adopté comme politique de tenter d'accorder une plus large part de l'aide et des fonds fournis par le Ministère aux bandes défavorisées sur le plan des ressources, tout en continuant d'assurer les services de base à l'ensemble des bandes et d'assumer envers elles ses responsabilités en matière de fidéicomis. Au cours de la dernière année budgétaire, elle a tenu des discussions avec l'association des Indiens de la province, en vue d'en arriver à une entente sur une nouvelle façon de répartir les fonds discrétionnaires, afin d'atteindre cet objectif fondamental.

En 1980 - 1981, l'Assemblée régionale de la Colombie-Britannique a entrepris ses travaux. Elle est composée de délégués des bandes et des conseils tribaux de la province, représentant environ 35 000 Indiens inscrits, ainsi que de membres du personnel régional. Le principal objectif de l'assemblée, au cours de l'exercice, a consisté à mettre au point un plan d'ensemble de développement économique, contrôlé par les Indiens, pour permettre à ceux-ci de tirer parti des subventions accordées dans le cadre du nouveau Programme d'initiatives dans l'Ouest. On a élaboré des propositions à cet effet dans le domaine du commerce, du développement industriel et résidentiel, de l'exploitation forestière et de la pêche.

La région de la Colombie-Britannique a également fourni une aide financière aux associations indiennes pour préparer des documents de travail sur la modification de la Loi sur les Indiens et sur la législation proposée en matière d'administration locale des Indiens. Sur les 160 000\$ versés par la province, 100 000\$ ont été alloués à l'Union des chefs indiens de la Colombie-Britannique, et le reste, aux autres conseils tribaux et associations indiennes de la province.

La région du Québec a continué à aider les bandes indiennes en leur donnant l'occasion de prendre davantage en charge leurs fonds et leur administration. En 1979 - 1980, les bandes de la région géraient 50 p. 100 des fonds du Programme et, en 1980 - 1981, 58 p. 100.

Ce n'est qu'au Québec qu'on a mis en application un régime de pensions de retraite pour les employés des bandes. En 1979 - 1980, 187 de ces derniers participaient au régime, et le Ministère a transféré 199 580\$ au fonds créé à cet effet; en 1980 - 1981, 281 employés étaient inscrits au régime, et la contribution du Ministère est passée à 388 000\$.

Voici d'autres faits saillants qui sont à remarquer dans les régions au cours de 1980 - 1981 :

- 20 des 29 bandes de l'Atlantique assurent maintenant la prestation des programmes de services sociaux;
- en Ontario, 103 bandes (soit 87,3 p. 100 de toutes les bandes) veillent à l'administration de programmes comme l'aide sociale, les services communautaires et à celle de certains programmes d'éducation, ce qui représente 50 p. 100 du budget régional de 62,4 millions de dollars;
- les bandes de l'Alberta géraient 55 p. 100 des fonds accordés à la région pour le Programme, soit une augmentation de 4 p. 100 par rapport à 1979 - 1980; et
- au Yukon, toutes les bandes administraient leurs programmes de développement social, et trois années-personne du bureau régional ont été transférées au Conseil des Indiens du Yukon pour l'aider à assumer le rôle qu'il joue de plus en plus dans la gestion des affaires régionales.

Affaires du Nord

Le Programme des affaires du Nord joue un rôle, directement et par l'intermédiaire des gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, dans le développement social, culturel, politique et économique des deux territoires, en mettant l'accent sur les besoins des autochtones du Nord.

Les objectifs du Programme consistent à améliorer la qualité et le niveau de vie des habitants du Nord, à donner à tous les résidents des chances égales; à protéger l'environnement, élément essentiel de l'évolution économique et sociale; à encourager une expansion économique viable; à réaliser d'importants progrès vers l'autonomie administrative des territoires.

Puisque maintenant ce sont principalement les gouvernements territoriaux qui sont chargés, avec l'aide financière du fédéral de fournir, aux habitants, les services gouvernementaux, les activités du Programme des affaires du Nord sont axées sur la gestion des projets de mise en valeur des ressources de cette région et des programmes de protection de l'environnement, ainsi que sur l'évolution politique, sociale et culturelle du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Le Programme participe également à la coordination des activités de l'administration fédérale dans les deux territoires.

Aperçu de 1980 - 1981

Au cours de 1980 - 1981, le Programme a cherché à favoriser l'intégration des diverses activités en cours dans le Nord touchant notamment l'exploitation des ressources non renouvelables, les revendications des autochtones, et l'autonomie administrative de ceux-ci et des territoires, de façon à réduire les conflits entre ces domaines.

Législation

Le Ministère transférera bientôt la compétence de la sécurité minière au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Des discussions ont été amorcées cette année et le transfert aura lieu au cours de la prochaine année financière. On a également terminé, en 1980 - 1981, la révision du Règlement sur les terres territoriales et celle du Règlement sur l'exploitation des carrières territoriales; ces deux documents ont été soumis au ministère de la justice pour qu'il en fasse l'examen juridique.

Évolution sociale et culturelle

Le Ministère a accordé une aide financière à la programmation et à la diffusion d'émissions de télévision par les Inuits et à la formation de ceux-ci en matière de production d'émissions sur bandes magnétoscopiques et sur films, afin d'encourager l'essor culturel des autochtones. Par ailleurs, la Maison des Inuits à Ottawa, a continué à jouer son rôle de centre culturel et social pour ces derniers, en particulier pour les élèves qui fréquentent les écoles de cette ville. Les coopératives du Nord ont également été subventionnées. Celles des Territoires du Nord-Ouest et du Nouveau-Québec ont connu une excellente année, puisqu'elles ont atteint un chiffre d'affaires de 27 millions de dollars, dont 9,1 millions ont été versés en salaires aux habitants du Nord.

Protection de l'environnement

En 1980 - 1981, plusieurs des activités du Ministère avaient principalement trait à la gestion et à la protection des ressources du Nord. C'est pourquoi le MAINC a continué de s'intéresser à la protection des hardes de caribous des toundras. L'Étude de la région du détroit de Lancaster, à laquelle le public a largement participé, a fait des progrès notables. Le Ministre a rendu publics, en février 1981, une ébauche de livre vert, accompagnée d'une série de documents d'information, ainsi qu'un atlas de données préliminaire. Enfin, le Ministère a élaboré une nouvelle politique en matière de lutte contre les incendies de forêt, qui a reçu l'approbation du cabinet au début de 1981. Celui-ci a également accordé une augmentation de fonds nécessaire pour mettre en application cette nouvelle politique.

Mise en valeur des ressources

Parmi les faits saillants des activités du Ministère dans le domaine de l'énergie dans le Nord, on peut citer la création d'un groupe d'étude intergouvernemental chargé de se pencher sur cette question, ainsi que l'approbation et la mise en oeuvre de deux programmes de subventions à l'énergie destinés aux particuliers et aux entreprises du Nord.

Au cours de l'année financière, les sociétés minières ont annoncé l'ouverture, d'ici 1982, de cinq nouvelles mines. Mentionnons surtout la Cominco, qui a fait savoir que sa filiale, l'Arvik Mines, allait aménager le gisement Polaris, dans la Petite île Cornwallis (Territoires du Nord-Ouest). Les travaux exécutés à cette mine, la plus septentrionale au monde, ont permis de procurer environ 250 nouveaux emplois, et 92 p. 100 des 150 millions de dollars consacrés à la construction et à la production seront dépensés au Canada.

Transport

Le Ministère a fourni une aide financière considérable à la White Pass and Yukon Railway, sous la forme d'un prêt sans intérêt de 5 millions de dollars, grâce auquel il sera possible de répondre aux besoins à long terme du Yukon en matière de transport.

Au début de l'année budgétaire 1980 - 1981, on a entrepris de réviser en profondeur les lignes directrices sur les pipelines du Nord. Ce travail, ainsi que l'élaboration de nouvelles orientations générales sur les projets de mise en valeur des ressources du Nord, se poursuivaient à la fin de mars 1981.

Sommaire financier

Les dépenses et recettes budgétaires (réelles) de l'année financière 1980 - 1981 (en milliers de dollars) sont résumées dans le tableau suivant. Les dépenses ont augmenté par rapport à 1979 - 1980, en particulier au chapitre du fonctionnement, qui a presque quadruplé. Les recettes se sont également accrues de plus d'un tiers par rapport à l'année précédente.

Dépenses et recettes budgétaires	1979 - 1980	1980 - 1981	% d'augmentation (ou de diminution)
Dépenses de fonctionnement	41 164	203 510	394,4
Dépenses en immobilisations	20 466	21 308	4,1
Subventions et contributions	295 725	299 436	1,3
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	2 094	2 506	19,7
Recettes	22 798	31 469	38,0

Les dépenses effectuées en 1980 - 1981 sont également présentées par activité correspondant aux services offerts par le Ministère dans le domaine des affaires du Nord, et dont nous avons déjà donné un aperçu. Une importante proportion des dépenses de fonctionnement (75 p. 100), ainsi que des subventions et contributions (95 p. 100) ont été allouées à la coordination et au développement social du Nord.

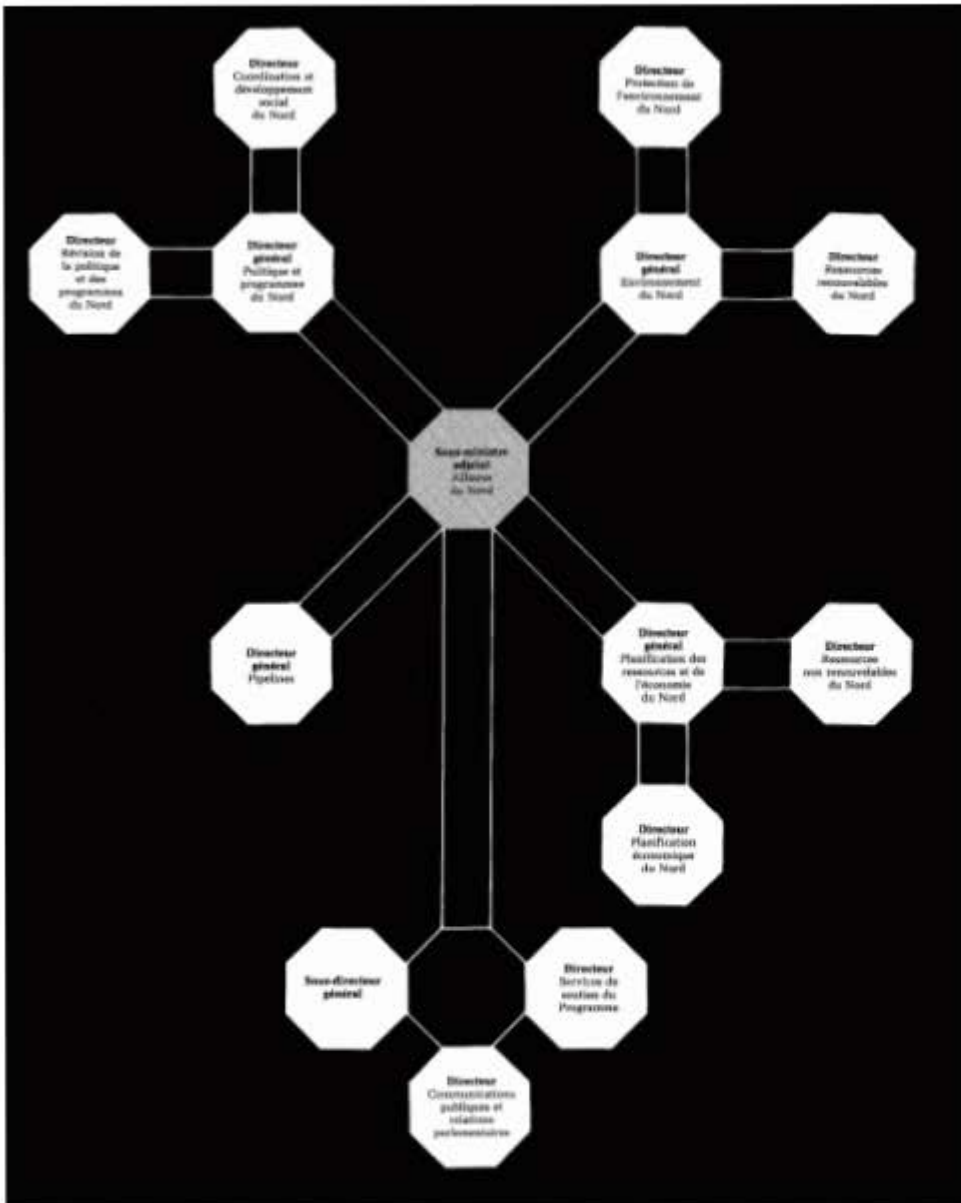
Dépenses par activité	Dépenses de fonctionnement	Dépenses en immobilisations	Subventions et contributions	Total
Coordination et développement social	154 241	57	285 432	439 730
Planification économique	4 872	...	2 583	7 455
Protection de l'environnement et ressources renouvelables	36 610	2 032	66	38 708
Ressources non renouvelables	7 335	229	135	7 699
Routes	452	18 990	11 220	30 662
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	2 506	2 506
Total	206 016	21 308	299 436	526 760

Les subventions et contributions, qui représentent 57 p. 100 des dépenses consacrées, en 1980 - 1981, aux Affaires du Nord, sont indiquées ci-dessous par activité (en milliers de dollars).

Subventions	...
Coordination et développement social	7 532
Protection de l'environnement et ressources renouvelables	62
Ressources non renouvelables	105
Total des subventions	7 699
Contributions	...
Coordination et développement social	11 393
Protection de l'environnement et ressources renouvelables	4
Planification économique	2 583

Ressources non renouvelables	30
Routes	11 220
Total des contributions	25 230
Autres paiements de transfert	...
Coordination et développement social :	...
Gouvernement des Territoires de Nord-Ouest :	...
subvention de fonctionnement	156 083
et subvention d'immobilisations	59 463
Gouvernement du Yukon :	...
subvention de fonctionnement	30 913
et subvention d'immobilisations	20 048
Total des autres paiements de transfert	266 507
Total des subventions, des contributions et des autres paiements de transfert	299 436

Affaires du Nord : organigramme sommaire



Activités et progrès

Évolution politique

Objectif

Favoriser l'évolution politique des gouvernements territoriaux et la mise en place de structures viables pour les administrations locales.

Moyens d'action

Pour favoriser l'évolution politique des territoires, le Ministère

- négocie et administre des accords financiers avec les gouvernements territoriaux;
- procède continuellement à des recherches et à des examens portant sur l'évolution constitutionnelle des territoires;
- met de l'avant des mesures permettant aux gouvernements territoriaux de prendre en charge leur propre administration et prévoyant le transfert graduel des attributions du gouvernement fédéral.

C'est depuis 1977 que le Ministère s'intéresse particulièrement à l'évolution politique du Nord. Au cours des quatre années qui se sont écoulées depuis lors, le Conseil du Yukon et celui des Territoires du Nord-Ouest ont vu régulièrement s'accroître le nombre total d'années-personne et le budget dont ils disposent, ce qui démontre leur importance et leur rôle de plus en plus grands dans le domaine des affaires du Nord.

Augmentation du nombre d'années-personne des gouvernements territoriaux

...	1977 - 1978	1978 - 1979	1979 - 1980	1980 - 1981
T.N.-O.	3 046	3 142	3 199	3 173
Yukon	1 420	1 491	1 499	1 505

Source : Division des relations territoriales, Programme des affaires du Nord

Augmentation des budgets des gouvernements territoriaux

(Budget principal en millions de dollars)

...	1977 - 1978	1978 - 1979	1979 - 1980	1980 - 1981
T.N.-O.	242,8	268,7	290,2	320,6
Yukon	87,4	108,4	122,0	138,1

Source : Division des relations territoriales, Programme des affaires du Nord

En 1979, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a institué un comité spécial de l'unité, afin de trouver des façons dont les résidents pourraient s'entendre sur les questions relatives aux territoires. Dans un rapport qu'il a présenté au conseil en novembre 1980, le comité a recommandé que les Territoires soient divisés en au moins deux nouvelles régions. Ce projet a reçu l'approbation de principe de l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest et, en décembre 1980, celle-ci a fait parvenir le document au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Au cours de 1980 - 1981, on a terminé la révision du Règlement sur les terres territoriales et du Règlement sur l'exploitation de carrières territoriales. Le premier a été soumis au ministère de la justice à la fin de 1980 pour qu'il en fasse l'examen, et l'on prévoit que le nouveau texte sera promulgué en 1981. Le Règlement sur l'exploitation de carrières territoriales a également été transmis au ministère de la justice et devrait être promulgué au cours de l'année financière 1981 - 1982.

A la suite des négociations qui ont eu lieu pendant l'exercice 1980 - 1981, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest sera chargé de la sécurité minière à partir de l'été 1981. Des discussions sont en cours en vue d'un transfert similaire au gouvernement du Yukon.

Évolution sociale et culturelle

Objectifs

Apporter, directement et par l'intermédiaire des gouvernements territoriaux, des améliorations à la condition sociale des résidents du Nord, en mettant particulièrement l'accent sur les besoins des autochtones de cette région.

Aider les gouvernements territoriaux à fournir des programmes d'éducation et de développement social et des services

de santé, à assurer l'administration locale et à dispenser d'autres services publics à tous les habitants du Nord.
Aider la population du Nord à préserver et à mettre en valeur leur culture.

Moyens d'action

Pour favoriser l'évolution sociale et culturelle dans le Nord, le Ministère

- parraine un programme de subventions destinées aux artistes, aux musiciens, et aux auteurs;
- favorise la diffusion de l'art et de la littérature inuits;
- appuie financièrement les projets de télécommunications;
- subventionne les programmes de langues et de cultures autochtones,
- administre et finance des programmes de formation professionnelle et en cours d'emploi ainsi que de formation des enseignants, et contribue aux programmes de santé créés par les territoires.

Faits saillants

Le programme des coopératives du Nord, qui bénéficie de l'aide du Ministère, a connu un très grand succès financier au cours de la dernière année budgétaire, puisque leur chiffre d'affaires s'est élevé à 29 millions de dollars, dont 9,1 millions ont été versés en salaires aux habitants du Nord. Le Ministère a aidé la Fédération des coopératives du Nouveau-Québec à monter une exposition intitulée Things Made by Inuit (Objets fabriqués par les Inuits), qui devait être présentée dans divers endroits du Nouveau-Québec, il a également prêté son concours à la Coopérative des producteurs de l'Arctique canadien et à la West Baffin Eskimo Co-operative pour trouver de nouveaux débouchés dans les provinces maritimes. Ce programme a donné lieu à la rédaction du rapport An Operational Review and Evaluation of Three Years of a Five Year Program (Étude et évaluation des opérations des trois premières années d'un programme quinquennal). La Coopérative des producteurs de l'Arctique canadien et la Fédération des coopératives de l'Arctique canadien ont accepté en principe, par voie de scrutin, une proposition de fusionnement.

Pour favoriser l'essor culturel, le Ministère

- a parrainé des ateliers sur la terminologie de l'inuktitut, organisés pour les traducteurs de cette langue et a continué à réviser un dictionnaire inuktitut;
- a publié un numéro spécial d'Inuktitut, la revue de langue inuite du Ministère, pour célébrer le 20e anniversaire de cette publication;
- a permis à la Section de l'art inuit du Centre de recherche et de documentation du Ministère d'accroître sa documentation photographique et imprimée;
- a continué à encourager la production de films inuits et a fourni une aide à l'Inuit Tapirisat du Canada pour les projets de télécommunications par satellite Anik B.

Financement des grands projets de télécommunications des Inuits

Projet	Année financière		
	1978 - 1979	1979 - 1980	1980 - 1981
...			
Projet Anik B
Inukshuk (Inuit Tapirisat du Canada)	577 357\$	575 598\$	577 535\$
Projet II Anik B
Naalakuik (Taqramiut Nipingat Inc.)	48 500\$	50 000\$	170 000\$

Source : Division du développement social et de l'épanouissement culturel, Programme des affaires du Nord
Au cours de l'année, le Ministère a avancé 5 millions de dollars aux associations autochtones du Nord pour la recherche sur les revendications foncières et pour la préparation et la coordination de celles-ci. Cette somme sera déduite du montant du règlement final de cette question. Ces organisations ont également obtenu une aide pour l'élaboration de plans de formation des autochtones qui jouent un rôle dans la gestion et l'administration du règlement des revendications foncières.

Le Ministère a participé à d'autres activités dans les domaines de la formation et de l'emploi, au cours de l'année financière 1980 - 1981, notamment :

- le placement d'autochtones à la base des Forces canadiennes d'Alert (Territoires du Nord-Ouest) et dans la Garde

côtière canadienne;

- des cours spéciaux de mécanique d'aéronef, de pilotage d'avion et de menuiserie, parrainés par le Ministère;
- le placement d'habitants du Nord en vue de leur assurer une formation en cours d'emploi; ce projet couronné de succès a procuré des emplois à 50 d'entre eux.

Gestion des ressources

Objectif

Gérer les ressources naturelles du Nord et en faciliter la mise en valeur.

Moyens d'action

Le Ministère gère les terres, les forêts et les ressources hydrauliques et fauniques au nord du 60e, et y administre les droits de surface des terres de la Couronne, d'une superficie totale de 3,8 millions de kilomètres carrés.

Faits saillants

Ressources hydrauliques

L'Entente sur l'étude du bassin hydrographique du Yukon a été signée en 1980, à la suite de la rédaction d'un rapport préliminaire sur la région, en 1979. L'étude, menée en collaboration par les gouvernements du Canada, de la Colombie-Britannique et du Yukon, porte sur les activités de mise en valeur des ressources, entreprises récemment dans le bassin hydrographique du Yukon, et sur leurs répercussions éventuelles sur l'ensemble des ressources de la région. Une fois terminé, ce travail qui durera trois ans et coûtera 2 millions de dollars, permettra de disposer de suffisamment de renseignements sur les diverses ressources pour prendre des décisions relatives à la gestion de celles-ci.

La deuxième étape de l'Étude de la gestion de la zone du littoral nord, qui portait principalement sur la gestion de la côte de l'Alaska et du North Slope Borough, a été terminée en mars 1981. L'Étude du bassin hydrographique du Mackenzie a également été achevée au début de l'exercice, et le rapport final devrait être publié en 1981 - 1982.

On a poursuivi, dans les Territoires du Nord-Ouest, les travaux du Programme de cartographie des zones inondables. Les négociations avec le ministère de l'Environnement et le gouvernement territorial du Yukon en vue d'entreprendre le programme de cartographie dans ce territoire ont progressé.

Utilisation des terres

En mars 1981, le Ministère a tenu un atelier à Mont Sainte-Marie, au Québec, afin de recueillir des renseignements et des conseils sur la meilleure façon d'élaborer une politique de planification de l'utilisation des terres du Nord. Y participaient des représentants du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, d'Environnement Canada, des deux gouvernements territoriaux, des gouvernements de l'Ontario et de l'Alberta, ainsi que des universitaires et des experts - Conseils, tous ayant des compétences dans le domaine de la planification.

Plus de 430 demandes de permis d'utilisation des terres ont été présentées au cours de l'année financière. Elles visaient des projets comme la construction de routes, la prospection minière, la recherche, l'exploitation de carrières et l'essartage. Dans chaque cas, on a étudié les répercussions environnementales possibles et, après avoir consulté les autres ministères fédéraux, le gouvernement territorial et les localités qui pourraient être touchées, on a mis au point des conditions de travail.

Demandes de permis d'utilisation des terres et d'exploitation de carrières reçues en 1980 - 1981

...	T.N.-O.	Yukon
Demandes de permis d'utilisation des terres	273	196
Demandes de permis d'exploitation de carrières	67	47

Source : Division des relations territoriales, Programme des affaires du Nord

À la suite de l'annonce faite par le Ministre, en 1976, de son intention de confier aux gouvernements territoriaux des terres destinées aux loisirs, un moratoire a été imposé sur les transferts au Yukon, pour démontrer que le gouvernement était prêt à négocier de bonne foi la question des revendications foncières. Cette suspension a été maintenue jusqu'au milieu de 1980, et a été suivie d'une période de consultation avec le gouvernement du Yukon et le Conseil des Indiens du Yukon sur les mesures à prendre quant à la décision de transfert. Les discussions ont abouti à une offre, dont a fait part le Ministre le 6 février 1981, de céder quelque 36 terrains de camping et 900 lotissements pour chalets au gouvernement du Yukon. Le mécanisme de transfert n'était pas encore établi de façon définitive à la fin de mars 1981.

En ce qui concerne les Territoires du Nord-Ouest, le gouvernement fédéral a transféré au gouvernement du territoire une étendue de 264 hectares et 136 lots arpentés distincts, situés dans six localités. Des présentations au gouverneur en conseil ont été rédigées pour le transfert en bloc de terrains de six agglomérations des Territoires du Nord-Ouest. Le gouvernement territorial a demandé que les dossiers restent en suspens en attendant la fin des consultations amorcées avec les collectivités et l'Inuit Tapirisat du Canada. Les rapports préparés à la suite de ces consultations seront évalués plus tard au cours de 1981.

Gestion de la sécurité-incendie (forêts)

Le Comité d'étude de la lutte contre les incendies, mis sur pied par le Ministre en 1979, a remis son rapport à ce dernier en avril 1980. Formé à la suite de fortes pressions exercées par la Hunters and Trappers Association (Association des chasseurs et des piégeurs) de Fort Smith et d'autres organisations, le comité s'est penché sur les méthodes actuelles en matière de gestion de la sécurité-incendie et a présenté des recommandations en vue d'en améliorer l'efficacité dans le Nord. En conséquence, on a élaboré une nouvelle politique et l'on a affecté des ressources supplémentaires à l'application d'une méthode de protection dans le cadre de laquelle un système de zones permet de déterminer la façon de gérer la sécurité-incendie en matière de forêt dans le Nord.

Suivant la recommandation du Comité d'étude de la lutte contre les incendies, on a créé le Comité du programme de gestion de la sécurité-incendie dans les Territoires du Nord-Ouest, composé de représentants des gouvernements territorial et fédéral, de la Nation dénée et de l'Association des Métis des Territoires du Nord-Ouest. Nombre d'agglomérations ont également établi des comités de sécurité-incendie, et un marché important de services de lutte contre les incendies a été accordé à la localité de Rae-Edzo.

La nouvelle politique s'applique aussi bien au Yukon qu'aux Territoires du Nord-Ouest, mais dans le premier, on n'a pas encore organisé de comité de sécurité-incendie ni de comité du programme de gestion de la sécurité-incendie.

Gestion de la faune

En 1980 - 1981, le Ministère, les gouvernements territoriaux et les autochtones du Nord ont examiné tout particulièrement la diminution des hardes de caribous de Kaminuriak et de Beverly. En décembre 1980, le Ministre a rencontré ses homologues provinciaux et territoriaux, ainsi que le sous-ministre de l'Environnement, pour discuter de leurs préoccupations communes quant à la situation critique des hardes de caribous des toundras. Tous se sont entendus sur le fait que pour remédier à la situation, les gouvernements devaient se concerter et collaborer, et obtenir une participation importante des autochtones. Des "mesures particulières de protection des caribous" ont été appliquées, pour la troisième année consécutive, à tous les travaux d'utilisation des terres exécutés dans l'habitat des hardes de caribous de Beverly et de Kaminuriak.

Le Ministère a également continué à fournir une aide financière et technique à l'étude des prises réalisée par l'Association des Inuits de la région de Baffin. Ce projet avait pour but de consigner la prise annuelle totale, par espèce, pour chaque collectivité de la région de Baffin, pendant des périodes de temps déterminées et dans des secteurs géographiques donnés.

Protection de l'environnement

Objectif

Contribuer à la protection et à la mise en valeur de l'environnement du Nord.

Moyens d'action

Pour favoriser la protection de l'environnement, le Ministère

- élabore et administre des lignes directrices et des règlements en matière d'environnement, qui s'appliquent aux terres de la Couronne dans le Nord;
- effectue et parraine des travaux de recherche touchant le domaine de l'environnement;
- tient des audiences publiques sur les répercussions du développement économique et de l'exploitation des ressources sur le milieu dans cette région.

Faits saillants

En février 1981, le Ministre a rendu publique l'ébauche du Livre vert sur le détroit de Lancaster, où l'on résumait tous les renseignements disponibles sur cette région et nécessaires à l'étude de son avenir. On a également diffusé cinq rapports complémentaires de documentation sur cette zone. Un atlas de données préliminaire a été préparé et distribué aux spécialistes du Nord, afin qu'ils puissent l'examiner et faire des observations. Un atlas définitif sera mis à la disposition de tout le monde à l'automne 1981. On a continué à publier une série de bulletins visant à donner des informations sur les progrès accomplis dans cette étude. Tous les documents destinés au public sont parus en anglais, en français et en inuktitut.

Une série d'ateliers publics a été prévue pour avril-mai 1981, afin de permettre aux résidents de la région du détroit de Lancaster et aux autres personnes intéressées d'étudier l'ébauche du Livre vert et d'en faire la critique. La version définitive de ce document, dont la rédaction sera entreprise après les ateliers, devrait être prête en décembre 1981. Le Ministère est également l'un des organismes qui financent le Programme de déversements d'hydrocarbures à l'île Baffin (P.D.H.I.B.), et il compte des représentants au sein du Comité de gestion du programme et du Comité technique d'études biologiques. En outre, le Ministère fournit du matériel et des services de relations publiques.

En 1980, on a installé au cap Hatt, emplacement du projet du P.D.H.I.B., un campement pour 30 personnes, qui sera bientôt réaménagé pour en loger 60. Au cours de la saison de travaux sur le terrain (juin à août) de 1980, on a recueilli des données de base sur les caractéristiques physiques, chimiques et biologiques de la région. On a également déversé de faibles quantités de pétrole à certains endroits de la côte pour étudier la façon dont ce produit réagit aux marées et aux vagues. On étudiera de nouveau en 1981 les paramètres qui ont fait l'objet d'un examen en 1980, afin d'évaluer les changements apportés à l'environnement par cette expérience.

Le Ministère s'est livré à d'autres activités dans le domaine de la protection de l'environnement du Nord. Il a notamment :

- participé à l'audience technique finale du Projet de mise en valeur du champ pétrolier de Norman Wells, organisée par le Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales; collaboré à la définition des modalités des permis de réglementation qui servent à assurer le contrôle des projets;
- entrepris deux études en prévision des demandes d'exploitation d'uranium. l'une a consisté à élaborer un modèle hydrogéologique du niveau d'uranium actif et l'autre, à estimer les niveaux naturels de radionucléide de la végétation et des sols, dans les régions du Keewatin où l'on pourrait peut-être extraire de l'uranium;
- commencé et achevé une étude du rythme de régénération des milieux aquatiques et des habitats fauniques perturbés par l'exploitation des placers au Yukon : on a pu constater que les milieux aquatiques se rétablissent généralement plus rapidement que les habitats fauniques;
- tenté des expériences visant à déterminer les variétés de graminées que l'on pourrait utiliser pour renouveler la végétation des régions dénudées par les résidus de mines;
- parrainé en collaboration, un colloque international sur les effets des boues de forage. Par ailleurs, le Ministère a précisé les études qu'il faudrait mener dans la région de la mer de Beaufort, en rapport avec les projets de production d'hydrocarbures et de transport de ceux-ci vers les marchés du Sud. L'Étude des passes migratoires du poisson sous la route de Liard s'est terminée au cours du dernier exercice, et l'on est en train d'en rédiger le rapport final. Le Ministère a également établi les lignes directrices de l'évaluation initiale de l'environnement, en vue de la reconstruction proposée de la route de Canol, au Yukon.

En 1980 - 1981, dans la région de l'île Baffin et du détroit de Lancaster, on a poursuivi les travaux d'établissement de la Série des cartes d'utilisation du sol (SCUS). Des cartes seront dressées plus tard au cours de 1981. L'examen environnemental du tracé de la route de Liard a également progressé.

Développement économique et industriel

Objectif

Stimuler le développement économique des résidents du Nord et favoriser, à leur intention, la création de possibilités d'emploi.

Moyens d'action

Le Ministère

- est chargé de tous les projets de mise en valeur des ressources dans le Nord;
- élabore une politique touchant les minéraux et une législation en matière de mines, et perçoit des redevances minières;
- prépare des données et procède à des analyses sur les activités de planification économique, et ce, en collaboration avec Statistique Canada;
- lance des programmes visant à assurer l'égalité des chances aux septentrionaux;
- finance des entreprises autochtones.

Faits saillants

Conformément à l'objectif énoncé plus haut, le Ministère, d'autres ministères fédéraux et les gouvernements territoriaux s'entendent à coordonner leurs actions pour stimuler et promouvoir les activités économiques et industrielles du Nord. Le Ministère s'occupe des cinq secteurs suivants : planification du développement, transport, énergie, pétrole et gaz, et, enfin, exploitation minière.

Exploitation minière

La production des minéraux au Yukon, en 1980, à l'exception de la houille, du tungstène et du gaz naturel, était évaluée à 343 millions de dollars, soit une hausse de 15 p. 100 par rapport à 1979. Elle provenait de quatre mines : la Cyprus Anvil, la United Keno Hill, la Whitehorse Copper et la Tantalus Butte, où l'on a procédé à l'extraction du zinc, du plomb, de l'argent, du cuivre, de l'or, du cadmium et de la houille. La production d'or avait une valeur d'environ 63 millions de dollars, l'exploitation des placers comptant pour 76 p. 100 de l'ensemble.

Au cours de 1980, la valeur des métaux produits dans les Territoires du Nord-Ouest atteignait 466 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 6,4 p. 100 comparativement à 1979. Les métaux en question, le zinc, le plomb, le tungstène, l'or, l'argent, le cuivre et le cadmium ont été extraits de huit mines. En outre, l'aménagement de mines a créé environ 250 nouveaux emplois dans les Territoires du Nord-Ouest, et les salaires versés s'élevaient à près de 4,5 millions de dollars.

Production minière dans les territoires en 1980

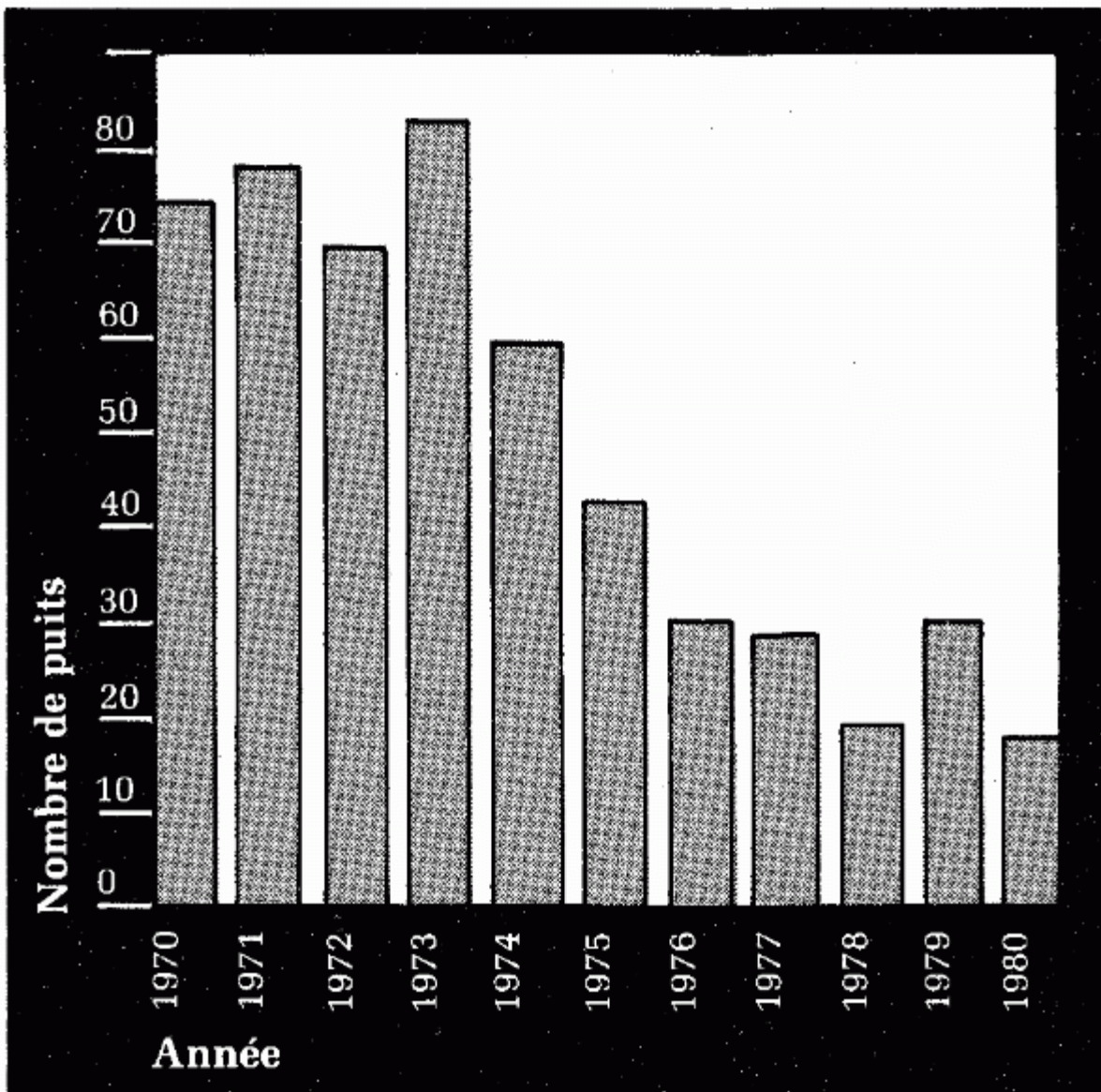
...	Pourcentage de la production canadienne totale	
...	Yukon	T.N.-O.
Plomb	24,4	20,1
Zinc	10,2	22,0
Argent	12,1	4,4
Or	6,2	9,0
Cuivre	1,1	...
Tungstène	...	100,0
Autres métaux	3,6	4,6

Source : Division des mines, Programme des affaires du Nord
Pétrole et gaz

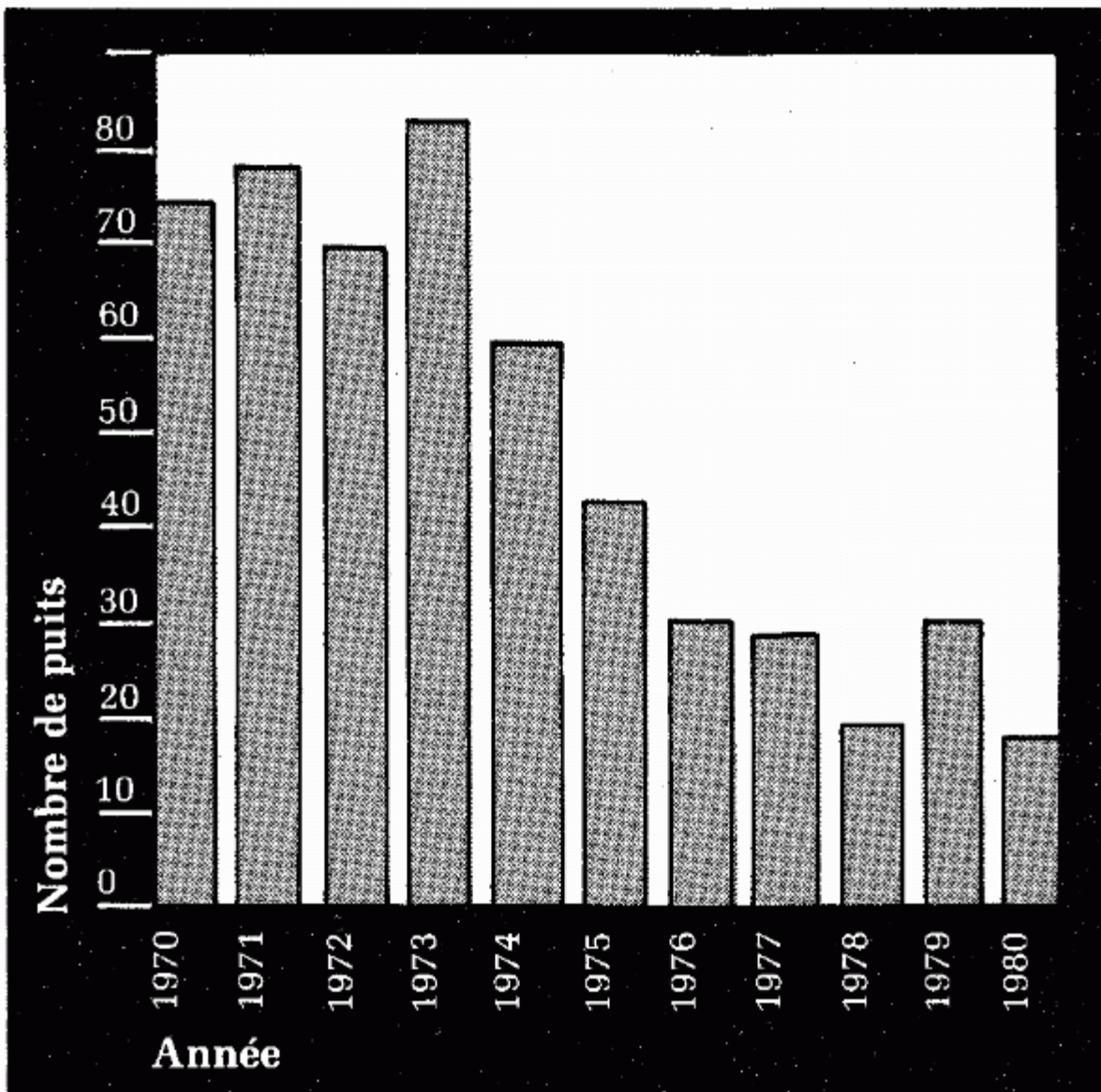
Dans l'ensemble, les activités de forage ont diminué en 1980, puisque le nombre de puits complétés ne s'élevait qu'à 19, alors qu'on en comptait plus de 30 en 1979.

Cependant, les recettes provenant de toutes les sources de pétrole et de gaz du Nord ont augmenté d'environ 2 millions de dollars, pour atteindre un total de 12 millions de dollars pour l'année.

Puits forés dans les T.N.-O., et au Yukon



Source : Division des terres pétrolifères et gazéifères, Programme des affaires du Nord
Recettes brutes* provenant du pétrole et du gaz dans les territoires



[*Découlant des droits,

des rétrocessions, des redevances, des locations et de la vente de cartes]

Source : Division des terres pétrolifères et gazéifères, Programme des affaires du Nord

Le projet de loi C-48, intitulé Loi sur le pétrole et le gaz du Canada, a été déposé au Parlement en décembre 1980, et devrait recevoir la sanction royale à la fin de 1981. La loi touchera divers aspects de la structure de gestion des terres pétrolifères et gazéifères du Nord, notamment le taux de participation canadienne, les redevances et le régime actuel de baux, de permis et de licences d'exploration. La production des trois champs qui existent déjà dans le Nord (Norman Wells, Kotaneelee et Pointed Mountain) ne sera pas visée par la plupart des dispositions importantes de la nouvelle loi, étant donné l'ancienneté de ces exploitations. Énergie

En janvier, on a formé à la demande du Ministre, un groupe d'étude qui présentera des recommandations sur la mise en place d'une stratégie énergétique pour le Nord. Présidé par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, ce groupe comprend des représentants du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, des gouvernements des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon, et de la Commission d'énergie du Nord canadien (C.É.N.C.). Il s'est réuni plusieurs fois, et l'on s'attend à ce que son rapport soit terminé pour septembre 1981.

Par ailleurs, une équipe chargée d'assurer la liaison avec les autres ministères, la C.É.N.C. et le sous-comité de la C.É.N.C. de la Chambre des communes, a été constituée par le Ministère. Elle est au centre des activités touchant le groupe d'étude de l'énergie du Nord, notamment la rédaction de documents de travail ou destinés à des réunions et d'autres analyses. L'administration du Programme fédéral d'aide aux abonnés des compagnies d'électricité (P.F.A.A.C.E.), lancé par le Ministère en 1978, pour trois ans, afin d'uniformiser le prix de l'électricité consommée par les particuliers dans les localités du Nord, a été transférée aux gouvernements territoriaux à la fin de mars 1981.

Coût total du Programme fédéral d'aide aux abonnés des compagnies d'électricité

...	Année financière	
...	1979 - 1980	1980 - 1981
T.N.-O.	332 000\$	488 000\$
Yukon	320 000\$	381 000\$
Total	652 000\$	869 000\$

Source : Division de l'analyse économique du Nord, Programme des affaires du Nord

En mars 1981, le Ministère a mis en oeuvre un programme de subventions à la consommation d'électricité par les petites entreprises, lequel est rétroactif au 1er avril 1980. Dans le cadre de ce programme, le coût de 1 000 kWh par mois sera le même qu'à Whitehorse (pour le Yukon) ou à Yellowknife (pour les T.N.-O.). Pour être admissible, l'entreprise doit avoir un revenu annuel brut de moins de 2 millions de dollars. Le programme de subventions a été approuvé pour une période de 18 mois, venant à échéance le 30 septembre 1981, et il est administré par les gouvernements territoriaux respectifs, en vertu d'une entente conclue avec le Ministère.

Le Ministère a créé, en mars 1981, le Programme de subventions au chauffage domiciliaire au mazout, lequel est rétroactif au 1er avril 1981. Ce programme a pour objectif d'aider les particuliers, qu'ils soient propriétaires ou locataires, à ramener le coût de leur chauffage à celui payé en moyenne à Whitehorse (pour le Yukon) ou à Yellowknife (pour les T.N.-O.). La subvention s'applique à un maximum de 6 900 L (1 500 gallons) par année; au-delà de ce niveau, le prix normal entre en vigueur. Géré par les gouvernements territoriaux, ce plan a été approuvé jusqu'au 30 septembre 1981 et remplace un programme similaire du gouvernement territorial du Yukon.

En 1980 - 1981, le Ministère s'est livré à d'autres activités en matière d'énergie, notamment :

- réalisation d'études sur l'offre et la demande d'énergie au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest : on a assuré la liaison avec les gouvernements territoriaux et le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources en ce qui a trait aux projets de démonstration utilisés dans les études;
- participation à la rédaction et à l'approbation finale des présentations de la Commission d'énergie du Nord canadien, portant entre autres sur les budgets des immobilisations et de fonctionnement, les modalités des prêts de capital, les prévisions du Programme, le budget principal des dépenses, la réglementation des tarifs et les dépenses occasionnées par les enquêtes;

- participation à la rédaction d'une analyse économique de base à l'intention du Conseil du Trésor Comité du cabinet sur un projet de centrale hydroélectrique de 20 MW à Whitehorse, dont la construction a été approuvée par le Conseil des ministres au début de l'année budgétaire 1980 - 1981;
- examen et analyse des études de planification hydroélectrique au Yukon : les emplacements envisagés comprenaient le canyon Granite, Teslin et certaines parties du cours moyen du Yukon.

Transport

En mars 1981, le Ministre a annoncé qu'il accordait une aide financière de 5 millions de dollars à la société White Pass and Yukon Railway, sous forme de prêt sans intérêt qui devra être remboursé sur 20 ans, à partir de 1984. Deux millions de dollars ont été versés en 1980 - 1981, et le reste le sera en 1981 - 1982. Ces fonds serviront à améliorer les installations et l'équipement, afin que ce réseau de transport routier, ferroviaire et maritime puisse être maintenu encore longtemps, de façon à répondre aux besoins à long terme du Yukon en ce domaine. A cela s'est ajouté un prêt sans intérêt de un million de dollars consenti par le gouvernement du Yukon. L'Alaska et le gouvernement fédéral des États-Unis ont également apporté leur aide au réseau, qui bénéficie aussi de l'augmentation des tarifs payés par la Cyprus Anvil Corporation pour l'expédition de ses concentrés de minerai.

Le plus important projet de construction routière en cours en 1980 - 1981 était celui de la route de Liard, qui reliera les Territoires du Nord-Ouest à Fort Nelson, en Colombie-Britannique. Cette voie devrait être terminée, en 1983 - 1984, mais elle sera ouverte au public dès l'automne de 1982. Dix marchés d'une valeur totale de 13 millions de dollars ont été adjugés pour des travaux sur cette route. Le Programme d'emploi dans le Nord, organisme du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest qui embauche principalement des autochtones, représente près du quart des dépenses faites pour la route de Liard.

L'étape II de l'étude sur les transports dans le nord-est du district de Mackenzie, menée à forfait par la Canalog Logistics Limited et par la Canadian Pacific Consulting Services Limited, a été achevée au cours de l'exercice. Il s'agissait de procéder à une évaluation technique et économique des coûts d'infrastructure et des exigences de fonctionnement de diverses possibilités d'accès par routes et voies ferrées aux réserves de minerais de cuivre, de zinc et de plomb de la région du lac Contwoyto (T.N.-O.).

Parmi les autres projets réalisés en ce domaine au cours de 1980 - 1981, mentionnons : la réfection de certains tronçons de la route Dempster et de celle du Mackenzie; la mise en service de nouvelles traversées de cours d'eau et d'un bac sur la rivière Peel.

Planification du développement et de la mise en valeur

Au cours de 1980 - 1981, le Ministère a créé un comité interministériel chargé d'étudier les dispositions du projet de loi sur les minéraux du Yukon qui portent sur les redevances. On a déterminé les objectifs et les lignes directrices de ce travail, et l'on pourra entreprendre celui-ci ainsi que la formulation de nouvelles propositions en matière de redevance, au début de l'année financière 1981 - 1982.

Le gouvernement fédéral a également amorcé en 1980 - 1981, des négociations avec les territoires pour la signature d'une entente auxiliaire entre le Canada et les Territoires du Nord-Ouest sur le développement économique des régions de même que des localités et la mise en place d'un Programme d'aide aux entreprises du Yukon.

En 1980 - 1981, le Ministère s'est également occupé d'autres activités en matière de planification du développement et de l'exploitation, notamment :

- achèvement d'une étude préliminaire et d'un examen des possibilités de mise en valeur d'un gisement de barytine au Yukon, et des répercussions socio-économiques qui pourraient s'ensuivre;
- début d'une évaluation du Projet de la baie Strathcona (Nanisivik Mines), pour déterminer dans quelle mesure les objectifs fixés par le gouvernement ont été atteints;
- mise au point d'un modèle de mouvements de trésorerie pour le secteur minier (CASHSIM), permettant de calculer en détail la production d'un maximum de cinq métaux différents et les recettes qui en découlent;

- conclusion d'une analyse coût-efficacité de diverses méthodes de réapprovisionnement pour la localité d'Old Crow, au Yukon;
- fin d'une étude de diverses méthodes d'expédition de la barytine vers les marchés;
- amorce d'une enquête sur les aspects techniques et économiques d'un projet de stéréoduc reliant les gisements de charbon du bassin Plume-du-Bonnet à un port en eau profonde du prolongement sud de l'Alaska;
- achèvement d'une étude du recouvrement des coûts auprès des usagers des routes.

Recherche dans le Nord

Objectif

Entreprendre et coordonner des recherches d'ordre social et environnemental dans les territoires.

Moyens d'action

En matière de recherche dans le Nord, le Ministère :

- parraine et passe en revue des travaux de recherche sur la linguistique, l'alimentation, l'alcoolisme, l'évolution sociale, la démographie, l'histoire des autochtones et l'utilisation des terres;
- conseille les particuliers et les groupes qui s'intéressent aux aspects scientifiques des affaires circumpolaires;
- administre un programme de subventions aux universités;
- maintient des centres de recherche scientifique sur le Nord; et
- fournit des textes de recherche et de la documentation au public. Faits saillants

Au cours de l'exercice 1980 - 1981, le Ministère :

- a terminé un projet quinquennal sur le déné, entrepris en collaboration avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest;
- a mené à bien une étude sur les répercussions socio-économiques de l'exploitation du pétrole au large des côtes de l'Alaska et de l'U.R.S.S.;
- a commencé un examen du centre d'éducation surveillée de Baffin, à Frobisher Bay;
- a encore participé à la planification d'une bibliographie du Nord canadien préparée par l'Association universitaire canadienne d'études nordiques; et
- a continué à jouer un rôle dans les études démographiques sur le Nord, en particulier en fournissant une aide financière au Comité de recherche sur les populations septentrionales.

Revendications des autochtones

Sous le régime colonial, les gouvernements britanniques successifs ont adopté une politique fondée sur la prémisse que les autochtones avaient des droits fonciers dont il fallait tenir compte avant que la colonisation par les non-autochtones ne puisse avoir lieu. La Proclamation royale de 1763 est la meilleure expression de cette décision, qui a résulté en une série d'ententes ou de traités officiels, remontant aux années 1780, et qui a été reprise par le Canada après la Confédération. Par ces ententes ou traités officiels, les Indiens ont renoncé à leurs droits sur une grande partie du Canada en échange de certains avantages, notamment des terres (réserves), des rentes en espèces, notamment des terres (réserves), des rentes en espèces, des écoles, ainsi que des droits de rentes en espèces, des écoles, ainsi que des droits de chasse, de pêche et de piégeage dans les secteurs cédés.

Dans les années 1920, la plupart des régions susceptibles d'être colonisées ou aménagées par des non-autochtones avaient fait l'objet de traités, à l'exception de la plus grande partie de la Colombie-Britannique, cette province niant systématiquement l'existence de droits autochtones. Les autres secteurs géographiques qui n'étaient pas visés par des traités, par la Proclamation royale ou par des lois coloniales comprenaient le Yukon, la plus grande partie des Territoires du Nord-Ouest, ainsi que le Nouveau-Québec et le Labrador. On se préoccupait peu de conclure des accords officiels dans ces régions, mais les Indiens de la Colombie-Britannique et d'ailleurs continuaient à réclamer un règlement en présentant des revendications, en engageant des poursuites judiciaires et en exerçant des pressions politiques.

Au cours de 1968 - 1969, le gouvernement fédéral entreprenait une étude générale de la politique adoptée à l'égard des Indiens. En partie à cause de cet examen, le gouvernement nommait en 1969 un Commissaire aux revendications des Indiens, qu'il chargea d'étudier et de classer les griefs des Indiens et de recommander des façons plus officielles et plus uniformes de les traiter. A la même époque, diverses associations indiennes se livraient à une série de travaux de recherche financés par le gouvernement fédéral pour arriver à déterminer et à établir leurs droits découlant de traités et d'autres sources, y compris leurs "droits ancestraux". Le mandat du Commissaire ne lui permettant pas d'analyser les revendications et les griefs fondés sur ces droits ancestraux, les associations autochtones durent exercer des pressions sur le gouvernement pour que ce mandat soit élargi; en 1971, le gouvernement consentait à permettre au Commissaire de se pencher sur toutes les revendications que les autochtones désiraient lui soumettre.

Au début de 1973, la décision de la Cour suprême du Canada dans l'affaire Calder (la revendication des Indiens nishgas) a brusquement mis en relief la question des revendications des autochtones, en rapport plus particulièrement avec les droits fonciers ancestraux. Tout en rejetant la revendication pour une question de forme, la cour était divisée également (trois contre trois) quant au fond, à savoir si oui ou non les droits fonciers, qu'il s'agisse de ceux des Indiens, des autochtones ou avaient été abolis. Une étude de la politique par le gouvernement de l'époque aboutissait à une déclaration de principe sur les revendications des autochtones, laquelle fut faite par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, le 8 août 1973.

Aperçu de 1980 - 1981

Au cours de la décennie 70, nous avons changé d'avis sur les droits ancestraux. Grâce à vos efforts pour faire valoir votre point de vue et à un examen judiciaire de la question, le gouvernement en est venu à consentir à accorder des droits fonciers aux premiers habitants du pays sans qu'il soit nécessaire de conclure des traités. Nous avons alors commencé à négocier les revendications découlant de ces droits, acquis par une longue tradition d'utilisation et d'occupation des terres. Extrait d'une allocution du premier ministre à l'Assemblée générale des chefs et des anciens des bandes indiennes, le 28 avril 1980

En témoignage de la reconnaissance en principe des droits fonciers des autochtones par le gouvernement fédéral et pour réaffirmer son engagement touchant la déclaration du 8 août 1973 sur les revendications des autochtones, le premier ministre a prononcé ce qui précède lors de son premier discours public après les élections fédérales de février 1980.

Négociations

Peu après avoir été nommé ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, en mars 1980, l'honorable John C. Munro a amorcé une série de consultations auprès des associations indiennes et inuites du Canada. Ces discussions ont rapidement débouché sur un certain nombre d'initiatives dans le domaine des revendications globales, dont le point culminant a été la nomination de quatre négociateurs gouvernementaux en chef, choisis à l'extérieur de la fonction publique, pour diriger les équipes fédérales de négociation qui relèvent du Bureau des revendications des autochtones. Ces nominations ont eu un effet positif sur le progrès des négociations avec les groupes revendicateurs autochtones en cause.

Au Yukon, le gouvernement et les négociateurs autochtones sont parvenus à une entente sur plusieurs questions, dont un programme provisoire intitulé Programme des Anciens du Yukon, conçu pour apporter des avantages à de nombreux anciens qui pourraient ne pas prendre part au règlement final.

Dans l'Arctique du Centre et de l'Est, les réunions de négociation entre l'équipe fédérale-territoriale et l'Inuit Tapirisat du Canada ont porté sur d'importants domaines d'intérêt comme les terres, la mise en valeur des ressources ainsi que la chasse, la pêche et le piégeage.

La tâche première de Robert Young, à titre de négociateur fédéral pour la revendication des Nishgas, a été d'avoir des entretiens avec les représentants provinciaux et fédéraux et le Conseil tribal nishga sur les façons d'établir des négociations tripartites valables. Ce travail ayant été accompli, le gouvernement prévoit la nomination d'un négociateur en chef à plein temps, en juin 1981.

Étude de la politique

A la suite des progrès susmentionnés, le Ministre a entrepris, avec ses collègues du cabinet, vers la fin de l'année financière, un examen des principes, des mécanismes et de la mise en oeuvre de la politique de 1973. Une autre déclaration de principe sera faite dès que cette étude globale aura été terminée.

Négociateur	Revendicateur	Région de la revendication	Date de la nomination
Dennis O'Connor	Conseil des Indiens du Yukon	Yukon	Mai 1980
Sénateur David Steuart	Comité d'étude des droits des autochtones	Région de l'Arctique de l'Ouest	Juin 1980
Robert Mitchell	Inuit Tapirisat du Canada	Arctique du Centre et de l'Est (T.N.-O.)	Août 1980
Robert Young	Conseil tribal nishga	Vallée de la rivière Nass (Nord-ouest de la Colombie-Britannique)	Août 1980

Pour ce qui est des revendications particulières, les consultations du Ministre auprès des bandes et des associations indiennes ont fait ressortir une grande déception et un fort mécontentement quant à cet aspect de la politique de 1973. En particulier, les bandes et les associations estiment que la politique s'est révélée inefficace pour régler leurs griefs et qu'elle a, par conséquent, mis en doute leur confiance en la capacité du gouvernement de traiter équitablement avec les Indiens.

Reconnaissant la gravité de ces critiques, le Ministre, lors d'une réunion avec la bande des Gens-du-Sang, en août 1980, à laquelle avaient assisté d'autres représentants indiens, a dit qu'il consulterait les autres ministres, sur la possibilité de régler autrement les revendications particulières. Il a également cherché à solliciter les points de vue des Indiens sur le fond de la question, ainsi que les solutions qu'ils proposent. Cet engagement a donné lieu à une série d'entretiens entre le directeur délégué du Bureau des revendications des autochtones et les associations indiennes à travers le pays, ainsi qu'à une étude et à une analyse des diverses propositions et des rapports sur la question. Un examen par le cabinet suivra en 1981 - 1982.

Sommaire financier

Depuis 1970, le gouvernement fédéral finance les groupes et les associations de revendicateurs autochtones, au moyen de prêts et de contributions, afin de leur permettre d'approfondir, d'élaborer et de négocier leurs revendications. Ces fonds sont actuellement mis à leur disposition grâce au Programme des revendications des autochtones.

La politique de financement des revendications est déterminée par le Comité de financement des revendications (C.F.R.), qui compte des représentants du Groupe des orientations générales, du Programme des affaires du Nord, du Programme des affaires indiennes et inuites, des Finances et services professionnels, du Bureau des revendications des autochtones (membre d'office), et d'autres organismes centraux du gouvernement, le cas échéant.

Le Comité de financement des revendications dirige et coordonne les efforts du gouvernement fédéral en vue d'établir une base et des niveaux de financement pour les groupes de revendicateurs autochtones, afin d'atteindre les objectifs du Programme des revendications des autochtones. De temps à autre, le Bureau des revendications des autochtones, membre d'office du C.F.R., est appelé à fournir des renseignements sur l'état et le progrès de la recherche et des négociations en matière de revendications.

Les dépenses pour l'exercice 1980 - 1981 sont résumées, en milliers de dollars, par activité. Pareillement, les subventions et les contributions pour les revendications des autochtones sont présentées et comparées à celles de l'année financière 1979 - 1980. Le total des dépenses en subventions et en contributions a augmenté de près de 10 p. 100 par rapport à 1979 - 1980.

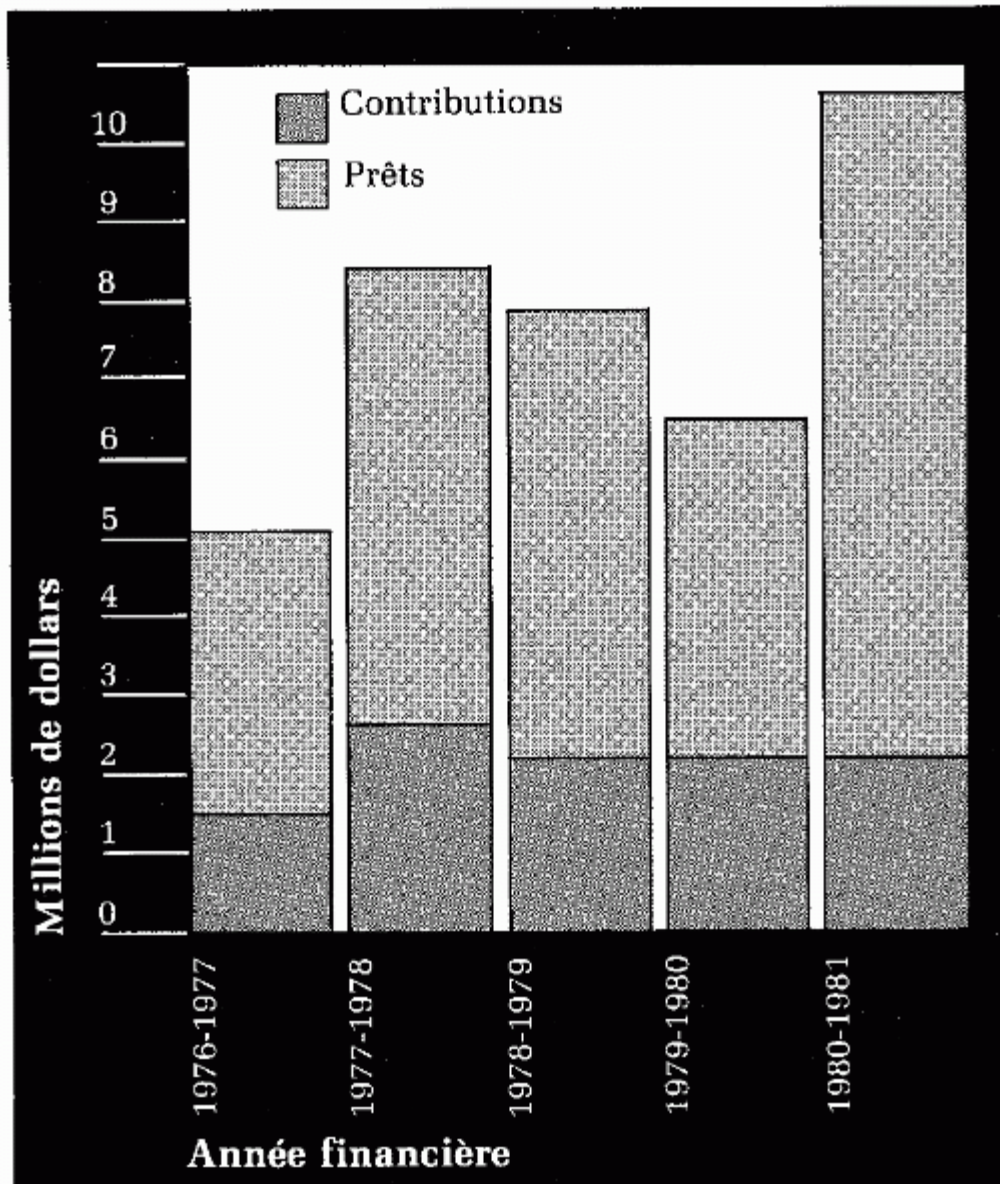
Dépenses par activité	...
Constitution des dossiers des revendications	2 217
Règlements	2 380
Total	4 597

Subventions	1979 - 1980	1980 - 1981	% d'augmentation (ou de diminution)
Règlements : subventions accordées aux Indiens et aux Inuits en application de la Convention de la Baie James et du Nord québécois	1 380	1 380	...
Total des subventions	1 380	1 380	...
Contributions	1979 - 1980	1980 - 1981	% d'augmentation (ou de diminution)
Constitution des dossiers des revendications :
Contributions versées aux autochtones pour la préparation et la présentation de leurs revendications	2 207	2 217	0,4
Recherches liées aux revendications :
Contributions versées aux Métis et aux Indiens non inscrits pour leur permettre d'approfondir leurs revendications	1 489	...	(100,0)
Règlements :

Contributions versées aux Indiens et aux Inuits en application de la Convention du Nord-Est québécois	...	1 000	100,0
Total des contributions	3 696	3 217	(13,0)
Total des subventions et des contributions	5 076	4 597	(9,4)

Depuis 1976 - 1977, le Ministère a versé environ 38,5 millions de dollars aux groupes de revendicateurs autochtones, soit 28,8 millions sous la forme de prêts à déduire du montant des règlements des revendications et 10,7 millions de dollars en contributions non remboursables.

Contributions et prêts accordés aux revendicateurs autochtones



Source : Direction de la recherche, Orientations générales

Organisation

Deux grands services sont chargés des revendications des autochtones : le Bureau des revendications des autochtones et le Programme des revendications des autochtones.

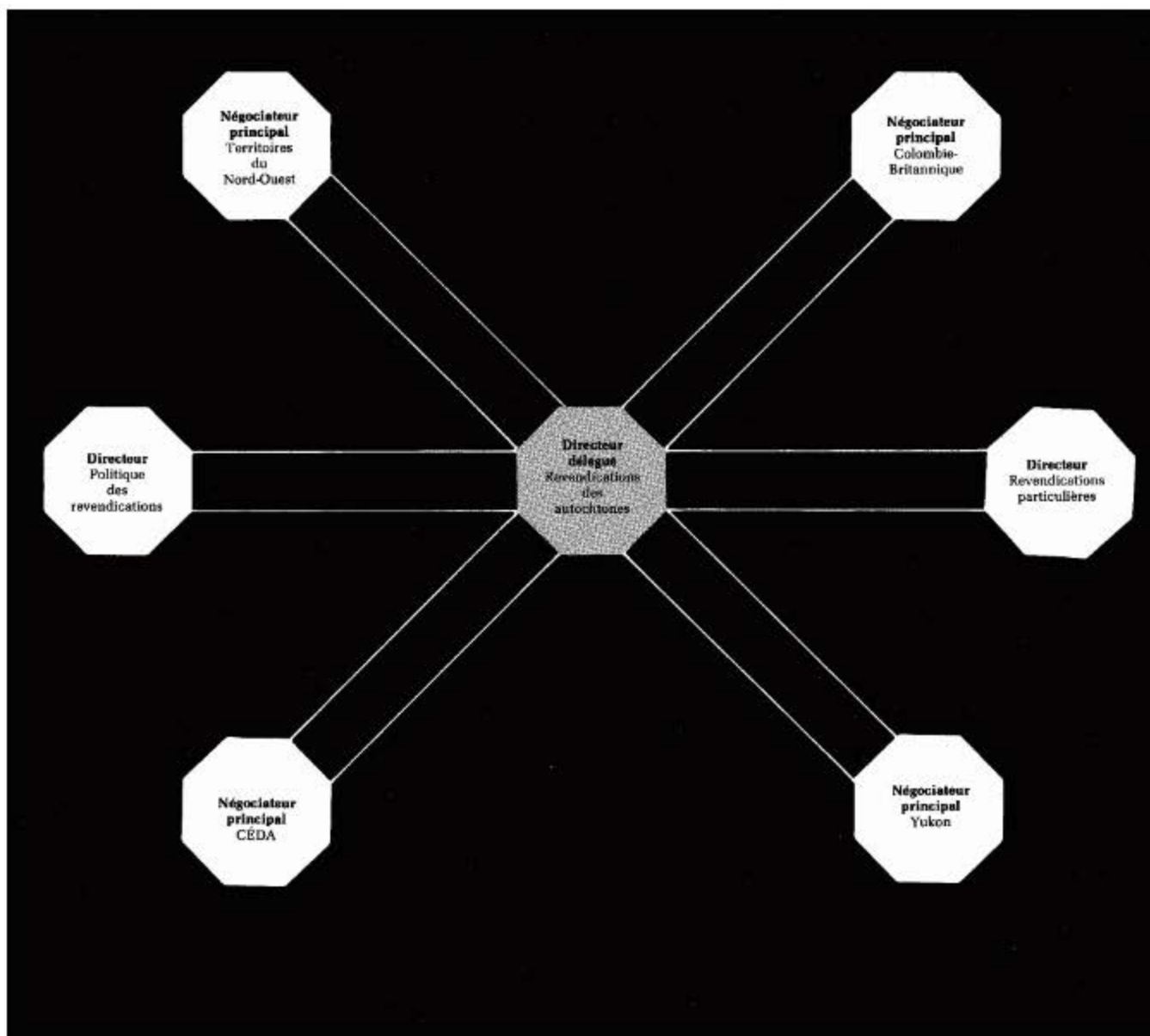
Programme des revendications des autochtones

Le Programme des revendications des autochtones a été établi dans le but de fournir aux autochtones l'aide financière dont ils ont besoin pour préparer et présenter leurs revendications, et pour approfondir, élaborer et négocier celles qui ont été acceptées. Il doit également assurer l'indemnisation des revendicateurs autochtones, conformément aux ententes de principe et aux règlements définitifs. Le programme a été mis en oeuvre en 1979 - 1980 pour regrouper les subventions et les contributions accordées autrefois dans le cadre de certains autres programmes ministériels. Il relève du sous-ministre adjoint principal des Finances et de la gestion et est administré par la Direction de la recherche (Orientations générales) et par la Division du développement social et de l'épanouissement culturel (Programme des affaires du Nord).

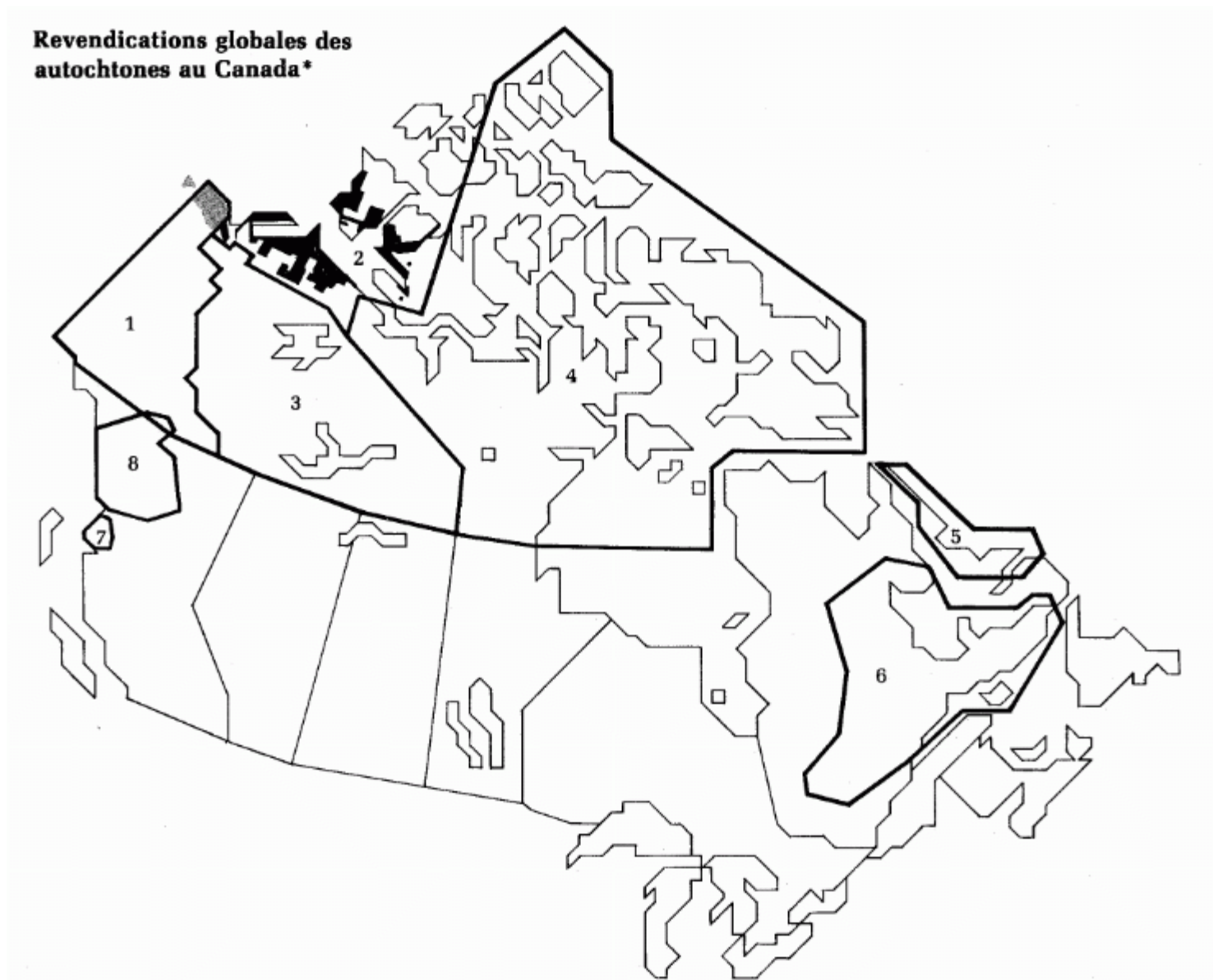
Bureau des revendications des autochtones

Le Bureau des revendications des autochtones a été créé au Ministère, en 1974, pour s'occuper du nombre croissant de revendications portées à l'attention du gouvernement fédéral. Il étudie les revendications qui ont été soumises au gouvernement, afin de déterminer et d'analyser les considérations d'ordre juridique et historique ainsi que les faits relatifs aux revendications. Il coordonne la réponse du gouvernement aux revendications en cours et renseigne le Ministre sur l'évolution de la politique en ce domaine. En outre, le Bureau représente le Ministre et le gouvernement fédéral dans la négociation des revendications avec les groupes autochtones de tout le pays, ce qu'il fait soit directement ou pour venir en aide aux négociateurs pouvant être choisis à l'extérieur de la fonction publique. En ce qui concerne ces derniers, le Bureau est chargé effectivement de la direction de l'équipe fédérale de négociation. Dans l'exercice de ses fonctions, le Bureau des revendications des autochtones travaille en étroite collaboration avec d'autres secteurs du Ministère et avec les divers ministères, organismes et niveaux de gouvernement en cause. Pour la dernière année budgétaire, le Bureau disposait de 38 années-personne et d'un budget d'environ un million et demi de dollars.

Bureau des revendications des autochtones : organigramme sommaire



Revendications globales des autochtones au Canada*



[*Les zones indiquées sur cette carte ne représentent que les limites approximatives dans lesquelles les diverses associations autochtones ont revendiqué un intérêt. La délimitation exacte de ces zones pour chaque groupe revendicateur sera déterminée au cours des négociations des règlements particuliers. Les revendications globales des autochtones ne sont pas toutes indiquées sur la carte.]

1	Revendication du Yukon : Conseil des Indiens du Yukon
	Projet de parc national à l'état sauvage, dans le nord du Yukon
2	Arctique de l'Ouest : Comité d'étude des droits des autochtones (CÉDA)
...	Terres choisies conformément à l'entente de principe avec le CÉDA
3	Vallée du Mackenzie : revendication des Dénés et des Métis
4	Arctique du Centre et de l'Est-Inuit Tapirisat du Canada
5	Labrador : Association des Inuits du Labrador
6	Rive nord du Saint-Laurent : Conseil attikamek-montagnais
7	Vallée de la rivière Nass : Conseil tribal nishga

Activités et progrès

Revendications globales

La déclaration de principe de 1973 sur les revendications des autochtones indiquait le désir du gouvernement de négocier des règlements avec les Inuits et avec les Indiens qui n'avaient pas conclu de traités avec la Couronne. Le but de ces négociations serait de régler les griefs anciens touchant la perte de l'utilisation et de l'occupation traditionnelles des terres dans les parties du Canada où les droits des autochtones fondés sur l'utilisation et l'occupation traditionnelles, n'avaient pas été abolis par un traité ni supprimés par la loi. Bien que cette utilisation et cette occupation (décrites comme "droits ancestraux" ou "droits fonciers des autochtones") n'aient jamais été reconnues ou exprimées de façon définitive dans le droit canadien, la déclaration de principe de 1973 établissait que l'occupation des terres par les non-autochtones dans ces régions s'était faite sans tenir compte des droits ancestraux. Elle reconnaissait qu'aucune mesure n'avait été prévue pour compenser l'empiétement graduel sur ces droits et que, trop souvent, les autochtones n'avaient pu bénéficier des avantages découlant éventuellement de l'installation des non-autochtones. Les revendications de ce genre sont appelées revendications globales. (La Cour fédérale, en rendant sa décision dans l'affaire Baker Lake, en novembre 1979, a constaté, entre autres, que les Inuits du district de Baker Lake conservaient leurs droits ancestraux de chasse et de pêche. Elle a ajouté que, bien que les droits fonciers ancestraux existent en common law, il ne s'agit pas de droits de propriété.)

Yukon

Après la présentation d'un projet révisé de revendication, le 20 janvier 1979, le Conseil des Indiens du Yukon et les gouvernements fédéral et territorial ont entamé des négociations en avril 1979.

Le 23 mai 1980, M. Dennis, O'Connor a été nommé négociateur fédéral en chef pour la revendication du Yukon. Des discussions ont eu lieu de juin 1980 à mars 1981, et des progrès ont été accomplis sur les principaux aspects de la revendication, notamment sur les points suivants :

- admissibilité des bénéficiaires de la revendication, à l'inscription;
- droits de chasse, de piégeage et de pêche pour les Indiens;
- gestion des ressources fauniques;
- planification de l'utilisation des terres et évaluation environnementale;
- amélioration des installations et des services municipaux pour les bénéficiaires, dans les communautés établies du Yukon; et
- logement.

En janvier 1981, le gouvernement a annoncé qu'on était parvenu à une entente au sujet d'un programme provisoire des Anciens du Yukon, en vue d'offrir des avantages à ce groupe de résidents dont la participation au règlement pourrait être réduite, étant donné leur âge avancé. Une entente de principe est prévue pour 1981.

Arctique de l'Ouest

En juillet 1978, un document rédigé par l'équipe fédérale de négociation en collaboration avec le Comité d'étude des droits des autochtones (CÉDA) et exposant tous les aspects de cette revendication des terres et des étendues d'eau de l'Arctique de l'Ouest, ainsi que la position des deux parties sur divers éléments de la revendication, a été rendu public. En octobre 1978, une entente de principe offrant un cadre à l'accord final a été signée.

En 1979 - 1980, les discussions ont été arrêtées durant l'étude, par le gouvernement, de la politique en matière de revendications et pendant les élections fédérales. En juin 1980, le sénateur David Steuart a été nommé négociateur fédéral en chef, et en décembre, le processus a été temporairement interrompu.

Vallée du Mackenzie

En 1978, le gouvernement a suspendu le financement des revendications des Dénés et des Métis dans la vallée du Mackenzie, parce que la Nation dénée et l'Association des Métis des Territoires du Nord-Ouest n'avaient pas réussi à s'entendre sur un moyen de mener les négociations de front.

En avril 1980, le gouvernement a accepté de subventionner de nouveau les Dénés. Une partie de ces fonds a été allouée aux Métis pour les aider à se préparer à participer aux négociations des Dénés avec le gouvernement fédéral. A la fin de 1980, les Dénés se sont dits prêts à reprendre les discussions en 1981.

Arctique du Centre et de l'Est

En 1976, l'Inuit Tapirisat du Canada a présenté un projet de revendication intitulé Nunavut, au nom des Inuits des Territoires du Nord-Ouest, lequel a été retiré plus tard, au cours de la même année. En décembre 1977, l'Inuit Tapirisat a soumis une revendication révisée au gouvernement fédéral, au nom des Inuits de l'Arctique du Centre et de l'Est, sous la forme d'une proposition d'entente de principe. Des négociations ont eu lieu en 1978 - 1979, au sujet des principes sous-jacents à cet accord.

En août 1980, M. Robert Mitchell a été nommé à la tête de l'équipe de négociateurs fédéraux et territoriaux. Des séances de négociation ont eu lieu en novembre 1980, ainsi qu'en janvier et en mars 1981, pour traiter de questions comme les critères de sélection des terres, les mesures provisoires de contrôle de la mise en valeur des ressources, la création de parcs et de refuges, ainsi que les droits de pêche, de chasse et de piégeage. Les pourparlers se poursuivront au printemps 1981.

Labrador

En juillet 1978, le gouvernement fédéral a reconnu la recevabilité de la revendication de l'Association des Inuits du Labrador relativement à "certains droits aux terres et aux glaces marines du nord du Labrador", ainsi que de celle de l'Association Naskapi-Montagnais-Innu concernant des terres du centre du Labrador et du Québec. Parallèlement, le gouvernement fédéral a exigé la présence de Terre-Neuve à ces discussions.

En octobre 1980, le gouvernement de Terre-Neuve a fait savoir qu'il prendrait part aux négociations tripartites pour régler les revendications des autochtones que le gouvernement fédéral a déclarées recevables. Il est prévu que ce processus commencera après des entretiens entre les deux gouvernements et d'autres préparatifs par les associations autochtones.

Côte nord du Saint-Laurent

En octobre 1979, le gouvernement a jugé admissible la revendication du Conseil Attikamek-Montagnais visant des terres situées sur la Côte nord du Saint-Laurent.

En avril 1980, le gouvernement a financé le Conseil Attikamek-Montagnais pour l'aider à définir sa position et, en septembre, le Québec a reconnu le caractère acceptable de la revendication et admis le principe de négociations tripartites. Les deux gouvernements et le Conseil Attikamek-Montagnais ont eu des entretiens informels et on espère que des négociations plus officielles seront tenues en 1981 - 1982.

Vallée de la rivière Nass

En mars 1980, une séance de négociation a eu lieu entre le Conseil tribal nishga, le gouvernement fédéral et la province de la Colombie-Britannique, au sujet de la revendication des Nishgas visant les terres et les ressources se trouvant dans la vallée de la rivière Nass. Les Nishgas ont alors soumis un exposé de position détaillé sur leur proposition en matière de pêche. La province avait rejeté un document analogue sur l'exploitation des ressources forestières, plus tôt au cours de l'année financière.

En août 1980, M. Robert Young a été nommé pour négocier au nom du gouvernement fédéral. Sa première priorité a été de chercher à s'entendre avec le Conseil tribal nishga et avec la province sur le modus vivendi de négociations tripartites efficaces. Les discussions se poursuivent.

Côte ouest de la Colombie-Britannique

L'Association des Tahltans unis, représentant les Indiens inscrits et non inscrits du nord-ouest de la Colombie-Britannique, a présenté en mars 1979 sa revendication touchant le littoral dans la région de Prince-Rupert.

En mars 1980, le gouvernement fédéral a déclaré recevable la proposition de revendication remise par l'Association des Tahltans unis. Le gouvernement de la Colombie-Britannique n'a pas encore donné son approbation en ce sens.

Revendications particulières

La déclaration de principe de 1973 sur les revendications des autochtones reconnaissait également que les Indiens pouvaient avoir des griefs légitimes quant à l'administration passée, par le gouvernement, de leurs terres et autres biens régis par diverses lois s'appliquant aux Indiens et aux terres des réserves, et quant à l'interprétation des traités et à l'exécution des obligations qui en découlent, par ce dernier. En exprimant l'intention du gouvernement d'étudier ces griefs et d'apporter des correctifs là où une obligation légale existerait, la politique réaffirmait l'engagement de longue date du gouvernement, selon lequel toutes ses obligations légales envers les Indiens doivent être remplies. Les revendications présentées par les Indiens et fondées sur de tels griefs sont appelées revendications particulières.

Colombie-Britannique

Revendication portant sur les terres retranchées

La revendication portant sur les terres retranchées en Colombie-Britannique a trait à la prise, en 1920, d'environ 13 525 ha de 34 réserves, appartenant à 22 bandes de la province. En 1974, celles-ci ont formé un comité en vue de négocier un règlement pour ces terres. Après cinq ans de discussions avec les gouvernements fédéral et provincial, huit des bandes en cause ont engagé une poursuite devant la Cour fédérale du Canada, alléguant, d'une part, un abus de confiance, et soutenant, d'autre part, que la loi de 1920 qui autorisait les retranchements était ultra vires. Par la suite, trois autres bandes se sont jointes aux huit premières.

En dépit de cette intervention, les trois parties continuent de se réunir pour déterminer les conditions de la reprise de négociations sérieuses. En 1980 - 1981, le négociateur fédéral a rencontré les représentants des 22 bandes en vue de trouver un terrain d'entente permettant de recommencer les négociations.

Provinces des Prairies

Droits fonciers issus de traités

Conclus de 1871 à 1908, les traités signés entre le gouvernement fédéral et les Indiens habitant les régions qui forment maintenant le Manitoba, le Saskatchewan et l'Alberta prévoyaient la création de réserves à l'intention des bandes signataires. Cependant, les engagements fonciers pris à l'égard de certaines bandes n'ont pas été tenus. En 1977, le Saskatchewan, le gouvernement fédéral et la fédération des Indiens de cette province se sont entendus sur un moyen de résoudre les questions relatives aux droits fonciers découlant de traités. Le bien-fondé d'environ 20 revendications est maintenant établi et les bandes procèdent au choix de plus de 400 000 ha de terres (environ 1 p. 100 de la superficie totale des terres du Saskatchewan). Douze autres revendications étaient à l'étude à la fin de l'année.

En janvier 1981, la première entente entre le gouvernement du Canada et celui du Saskatchewan a été signée. Elle accordait des terres à la bande de Stoney Rapid, en exécution des obligations non acquittées relatives aux droits fonciers de cette dernière, reconnus par des traités.

Au Manitoba, 25 revendications de droits fonciers provenant de traités étaient examinées, et 20, près d'être réglées. En Alberta, neuf revendications étaient considérées à la fin de mars 1981.

Ontario

Revendication d'Assabaska

Les bandes de Big Grassy et de Sabaskong, successeurs des Ojibways d'Assabaska et descendantes des signataires du traité n° 3 de 1873, ont revendiqué des terres situées sur les rives du lac des Bois, en vertu de ce traité. En 1980, le gouvernement de l'Ontario a accepté de négocier le règlement de cette revendication avec le gouvernement fédéral et les bandes. Les discussions préliminaires se sont terminées en 1980 - 1981. Les négociations elles-mêmes ont été reportées à 1981 - 1982.

Revendication de la bande de Temagami

En novembre 1980, les gouvernements provincial et fédéral ainsi que la bande de Temagami ont accepté d'entamer des négociations pour régler la revendication de la bande relativement à 10 360 km² de terres situées aux environs du lac Temagami. A la fin de l'année financière, certaines questions de procédure n'étaient pas encore résolues.

Maritimes

Revendication de la bande de Wagmatcook

En 1980 - 1981, les négociations en vue du règlement de la revendication de la bande de Wagmatcook, en Nouvelle-Écosse, ont été achevées. La ratification du règlement par le gouvernement fédéral est prévue d'ici la fin de 1981.

Services du Ministère

Les services du Ministère fournissent des lignes directrices en matière de politiques, ainsi que des services consultatifs et administratifs centraux au Programme des affaires indiennes et inuites, au Programme des affaires du Nord et au Bureau des revendications des autochtones. Ils comprennent les Finances et services professionnels, le Personnel et le Groupe chargé des orientations générales.

Les Finances et services professionnels, sous la direction du sous-ministre adjoint principal des Finances et de la gestion, sont chargés d'assurer la qualité, l'efficacité et le rendement de systèmes et de méthodes de gestion financière; ils s'occupent également des biens matériels et de l'administration générale de l'ensemble des programmes et de toutes les opérations du Ministère.

Les services du Personnel englobent la classification, la dotation en personnel et la planification des ressources humaines, la formation et le perfectionnement, les relations de travail, l'emploi des autochtones, la promotion de la femme et des handicapés, les langues officielles et les programmes d'aide aux employés. Pour toutes ces questions, le directeur général du Personnel représente le sous-ministre auprès du Conseil du Trésor, de la Commission de la Fonction publique, de la Commission des relations de travail dans la fonction publique et de certains autres ministères et organismes fédéraux.

Le Groupe chargé des orientations générales élabore et coordonne la politique ministérielle. En 1978, les Orientations générales ont été étendues à la Division des relations parlementaires, à la Direction des communications du Ministère et au Secrétariat. En janvier 1980, l'évaluation du Programme, les relations intergouvernementales et la recherche, qui étaient rattachées à la Direction générale des politiques, de la recherche et de l'évaluation, Programme des affaires indiennes et inuites, ont également été transférées au Groupe chargé des orientations générales. Enfin, le conseiller scientifique du Ministère, qui représente ce dernier au sein des principaux comités scientifiques interministériels et que l'on consulte sur les questions scientifiques et les domaines s'y rapportant, relève également du sous-ministre adjoint des Orientations générales.

Aperçu de 1980 - 1981

En 1980 - 1981, les activités des services du Ministère se sont concentrées sur l'élaboration d'une méthode plus intégrée de planification dans tout le Ministère et sur l'établissement et la mise en oeuvre de moyens de vérification et d'évaluation à l'échelle du Ministère.

Planification de la politique

Pour une meilleure planification, le Ministère a préparé une politique globale selon laquelle toutes les directions générales devront dresser un plan opérationnel quinquennal, à partir de l'année financière 1981 - 1982. A cet effet, il a d'abord fallu regrouper et mieux définir les grands objectifs ministériels en matière de politique, conçus pour aider la direction à tous les niveaux, à établir et à présenter des plans opérationnels qui se conformeraient dans la réalité et de façon efficace à la politique du Ministère.

Vérification et évaluation

La Direction de la vérification a été créée pour améliorer ce secteur à l'intérieur du Ministère. Ce service est maintenant chargé de toutes les opérations ministérielles de vérification, sauf celle des bandes, ainsi que de l'élaboration et de la mise en oeuvre d'une politique et d'un programme ministériels en ce domaine. La direction agit également comme principal agent de liaison entre le Ministère, le vérificateur général et le contrôleur général; elle voit en outre à toutes les questions de vérification soulevées par d'autres organismes centraux.

En octobre 1980, le Ministère a commencé à réaliser un projet d'amélioration de la gestion, dont la mise en application devrait débuter en 1981 - 1982, pour continuer de répondre aux normes recommandées par le contrôleur général, le vérificateur général et le Conseil du Trésor.

De nouveaux systèmes ont été mis en place, en 1980 - 1981, pour s'assurer que le Ministère satisfait aux exigences sur le plan de la responsabilité financière, de l'économie, de l'efficacité et du rendement. En outre, le Système des comptes en fiducie des bandes indiennes et le Système de gestion des projets d'immobilisations ont été révisés et des modifications leur ont été apportées pour remédier aux lacunes qui avaient été trouvées, quant à leur rendement et à leur fiabilité. L'exercice 1980 - 1981 a été la première année complète de fonctionnement du Système de contrôle des années-personne et du Processus de planification de la gestion du personnel, tous deux conçus pour assurer une meilleure utilisation des ressources humaines. La fonction ministérielle, d'adjudication de marchés a également été centralisée à la Direction générale des services techniques et des marchés, à l'administration centrale.

Communications

En 1980 - 1981, une stratégie de communication à long terme a été élaborée pour accroître la sensibilisation aux programmes et aux activités du Ministère. Ce plan vise les divers groupes clients du Ministère, les media et le grand public. Il entrera en vigueur en 1981 - 1982.

Recherche

Le Ministère a récemment terminé l'examen approfondi de toutes les recherches qu'il a menées; les résultats de ce travail ont été publiés en septembre 1980.

Sommaire financier

Les dépenses et les recettes budgétaires ainsi que celles par activité (en milliers de dollars) des services du Ministère sont résumées pour les Finances et services professionnels, le Personnel et les Orientations générales.

Finances et services professionnels

Dépenses et recettes budgétaires	1979 - 1980	1980 - 1981	% d'augmentation (ou de diminution)
Dépenses de fonctionnement	15 903	17 882	12,4
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	2 024	2 520	...
Recettes	16 284*	17 111**	5,0

Dépenses par activité	Dépenses de fonctionnement
Direction	197
Services consultatifs	13 837
Génie, architecture et services techniques	3848
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	2 520
Total	20 402

Personnel

Dépenses et recettes budgétaires	1979 - 1980	1980 - 1981	% d'augmentation (ou de diminution)
Dépenses de fonctionnement	2 619	4687	79,0
Recettes	3*	25	733,0

Dépenses par activité	Dépenses de fonctionnement
Services consultatifs	4 687
Total	4 687

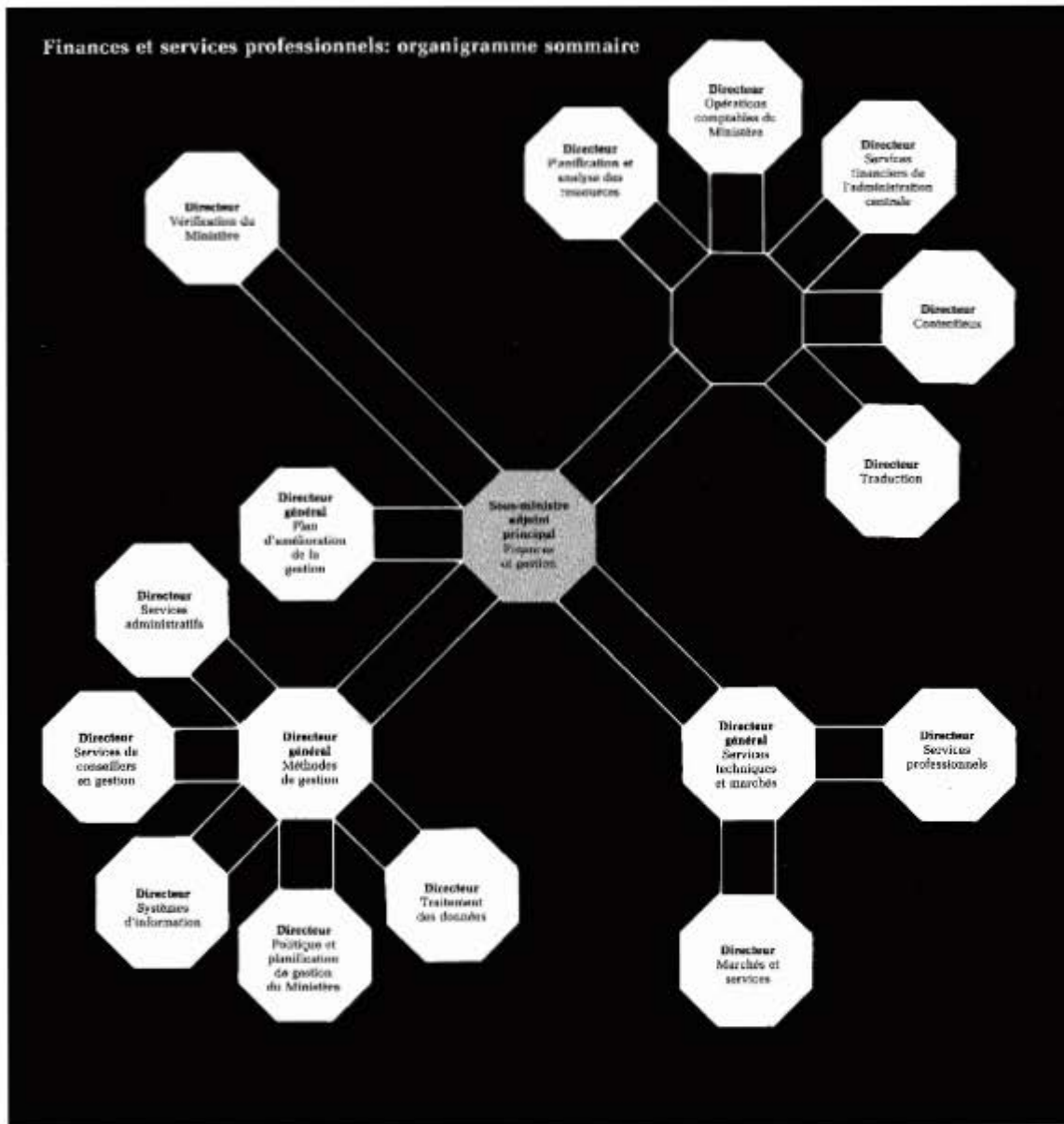
Orientations générales

Dépenses et recettes budgétaires	1979 - 1980	1980 - 1981	% d'augmentation (ou de diminution)
Dépenses de fonctionnement	3 321	3930	18,0
Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien - traitement et indemnité d'automobile	24	25	4,0
Recettes	74*	240	224,0

Dépenses par activité	Dépenses de fonctionnement
Direction	2 344
Services consultatifs	14
Négociation des revendications	1 597
Total	3 955

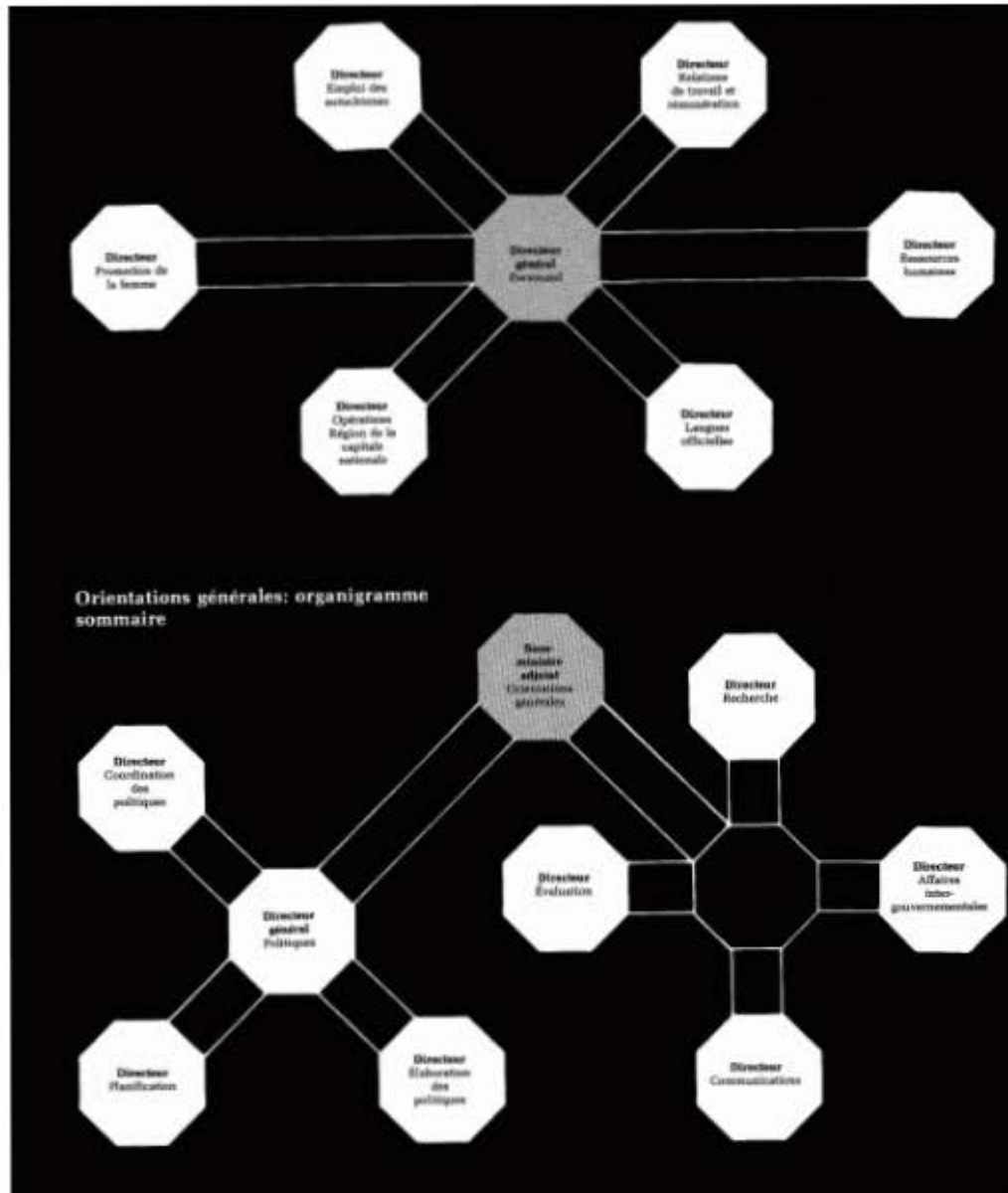
[*Comprend les recettes provenant de la Commission d'énergie du Nord canadien, aux montants de 16 278\$ pour l'année budgétaire 1979 - 1980 et de 17 054\$ pour l'exercice 1980 - 1981.] [**La répartition des recettes par direction générale n'est pas disponible pour 1979 - 1980. Ces chiffres ont été fixés au prorata des recettes de 1980 - 1981.]

Finances et services professionnels : organigramme sommaire



Personnel : organigramme sommaire

Orientations générales : organigramme sommaire



Activités et progrès

Finances et services professionnels

Objectifs

- Améliorer la gestion des ressources financières du Ministère.
- Aider les chefs de service à mettre au point les méthodes et les instruments administratifs nécessaires pour rendre la gestion et l'exploitation plus efficaces et plus rentables et atteindre ainsi les objectifs du gouvernement.

Moyens d'action

Pour faciliter la gestion financière et la prestation de services professionnels, le Ministère offre :

- des services financiers et juridiques généraux à l'ensemble du Ministère;
- un service centralisé d'administration des marchés à tous les programmes de l'administration centrale;
- des programmes ministériels de formation de base dans les domaines technique et financier ainsi qu'en d'autres secteurs, en vue de favoriser la réalisation des objectifs de décentralisation;
- des services de planification et d'analyse des ressources aux gestionnaires, à l'échelle du Ministère; et
- des services de soutien aux sections chargées des aspects techniques, de la planification, de la conception, de l'acquisition et de l'entretien des biens immeubles et des autres immobilisations.

Projet d'amélioration de la gestion

La première étape du Projet d'amélioration de la gestion, projet quinquennal entrepris en 1980 - 1981, consistera à déterminer quels services ministériels sont offerts aux clients et comment s'effectue le transfert de ces services, du Ministère aux clients. Il s'agira donc essentiellement à ce stade de recueillir des renseignements. Cette étape permettra au Ministère de mieux assumer ses responsabilités relativement aux terres et aux fonds des Indiens, dans les domaines des comptes en fiducie et des systèmes de gestion des terres. On établira également un répertoire de tous les services que le Ministère met à la disposition des groupes clients, au niveau du pays, des régions et des districts.

Vérification

La Direction de la vérification du Ministère a commencé ses activités le premier jour de l'année budgétaire 1980 - 1981, conformément à ses nouvelles attributions. La direction relève administrativement du sous-ministre adjoint principal, Finances et gestion, et pratiquement du Comité de vérification du Ministère et de l'évaluation, présidé par le sous-ministre.

Projets de vérification en 1980 - 1981

Étape	Vérifications	Vérifications prescrites ou demandées	Vérifications parallèles	Vérifications complémentaires
Affaires indiennes et inuites
En cours	2	1
Terminées	3	4	1	...
Affaires du Nord
En cours	4
Terminées	3	6
Services du Ministère
En cours	1	1
Terminées	1	1	1	...
A l'échelle du Ministère
En cours	1
Terminées	1

Soutien opérationnel

Le Ministère est effectivement chargé de la mise en oeuvre d'un vaste programme d'immobilisations, ainsi que du fonctionnement et de l'entretien techniques des biens immobiliers dont la gestion n'a pas été transférée aux bandes ou qui ne sont pas affectés au programme de logement des Affaires indiennes et inuites.

Programme d'immobilisations (en millions de dollars)

...	Année financière
...	1978 - 1979	1979 - 1980	1980 - 1981
Affaires indiennes et inuites	130,3	137,7	154,0
Affaires du Nord	23,3	20,5	21,3
Total (en millions de dollars)	153,6	158,2	182,6

Au cours du dernier exercice, on a achevé l'élaboration et l'application d'un système de comptabilité des projets. Ce système informatisé fournira diverses données sur le progrès des travaux et les sommes dépensées, pour aider les responsables à gérer leurs projets d'immobilisations. Il permettra également d'exercer un meilleur contrôle financier, conformément au chapitre 148 du Manuel de la politique administrative, du Conseil du Trésor.

En outre, la Direction générale des services techniques et des marchés a veillé à la réalisation du Programme des routes du Nord, qui a entraîné des dépenses en immobilisations de l'ordre de 19 millions de dollars. Les activités relatives à l'administration des marchés et les services techniques de l'administration centrale, qui s'occupent d'environ 6 000 marchés, d'une valeur annuelle de 800 millions de dollars, ont été regroupées dans cette direction générale.

Personnel

Objectifs

- Conseiller le sous-ministre en ce qui touche la gestion des ressources humaines;
- élaborer un programme en ce domaine et ce, pour l'ensemble du Ministère;
- mettre au point des lignes directrices et des programmes conçus pour améliorer la gestion du personnel et l'utilisation des ressources humaines;
- fournir de l'aide et des conseils aux cadres supérieurs et aux agents régionaux du personnel pour l'exécution des lignes de conduite, des programmes et des méthodes se rapportant à ces questions;
- poursuivre et évaluer les activités de gestion du personnel au sein du Ministère;
- s'assurer de la qualité et de l'efficacité des services fournis aux gestionnaires et s'assurer à ce qu'ils soient conformes à la réglementation.

Moyens d'action

A l'appui des orientations et des programmes relatifs à la gestion du personnel, le Ministère :

- établit des lignes de conduite générales en matière de personnel et suit de près leur application;
- veille à l'administration courante des programmes ainsi que des méthodes du Ministère et du gouvernement relatives au personnel, dans les domaines de la classification, des relations de travail, de l'évaluation du rendement, de la rémunération et des avantages sociaux, de l'orientation professionnelle, de la dotation, des langues officielles, de la promotion de la femme, de la formation, de l'avancement professionnel, de l'embauche d'autochtones, de la santé et de la sécurité;
 - voit au fonctionnement du Programme de recrutement et de perfectionnement des Indiens et des Inuits;
 - finance le Programme des carrières du Nord (relevant de la Commission de la Fonction publique);
 - assure un programme d'aide aux employés;
 - offre un programme de formation en matière d'évaluation des employés; et
 - produit, à l'intention du Conseil du Trésor et de la Commission de la Fonction publique, des rapports annuels de gestion sur les langues officielles et la participation des groupes spéciaux (autochtones, femmes, francophones et handicapés).

Faits saillants

Gestion des ressources humaines

En 1980 - 1981, le Ministère a progressé vers l'objectif qu'il s'était fixé d'évaluer chaque année tout son personnel, puisque le pourcentage des employés évalués est passé de 35 à 83 p. 100. Il est également important de souligner que la qualité des documents d'évaluation s'est améliorée par rapport aux années précédentes. Cette situation est en grande partie attribuable à la formation et à l'enseignement dans ce domaine, qui ont été dispensés, en 1980 - 1981, à environ la moitié des chefs de service.

Le Système de contrôle des années-personne (PERC) a fonctionné pour la première fois en 1980 - 1981, ce qui eût été impossible sans l'existence du Système d'information sur le personnel du Ministère (S.I.P.M.). L'intégration du S.I.P.M. au Système de contrôle budgétaire (S.C.B.) a eu pour résultat la création du PERC. En outre, la fiabilité du S.I.P.M. a été améliorée au point où le taux général d'exactitude des données est de 97 p. 100.

En réponse à une initiative du Conseil du Trésor, le Ministère a entrepris la mise en oeuvre d'un nouveau système de classification des postes, qui vise à transposer les postes actuels de haute direction en une nouvelle catégorie unique, qui portera le nom de Catégorie de la gestion. A la fin du dernier exercice, la transposition de tous les postes de haute direction avait été faite.

Au cours de 1980 - 1981, on a instauré, dans le cadre de la planification opérationnelle, le processus de la planification de la gestion du personnel. La direction doit évaluer les répercussions de ses objectifs sur les ressources humaines, pour être en mesure de prévoir et d'entreprendre les activités nécessaires en matière de personnel. Alors qu'auparavant on demandait à la direction de fournir des renseignements sur les ressources humaines à divers moments de l'année, les informations requises sont maintenant précisées à l'avance et recueillies une fois l'an. Cette nouvelle manière de faire a permis de réduire au minimum le temps que la direction consacre à l'établissement de rapports spéciaux renfermant des données de planification.

En 1980 - 1981, le Comité de gestion du Ministère, principal organe de décision, a autorisé le lancement du Système d'avancement professionnel qui s'est concrétisé, à la fin de mars 1981, par un centre d'information professionnelle accessible à tous les employés et procurant des données pour les aider à orienter leur carrière. On y trouvera notamment des renseignements sur les emplois au Ministère, la liste des postes vacants, un service de consultation professionnelle et des instruments d'auto-évaluation.

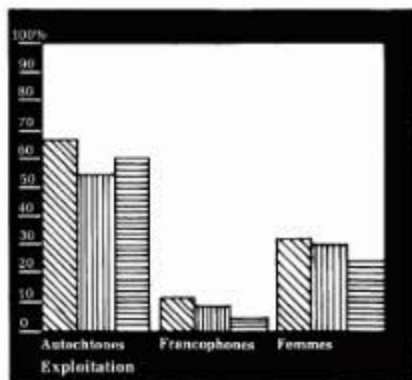
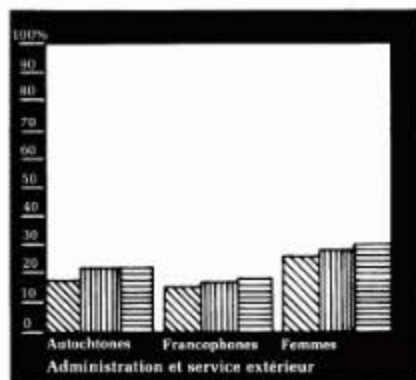
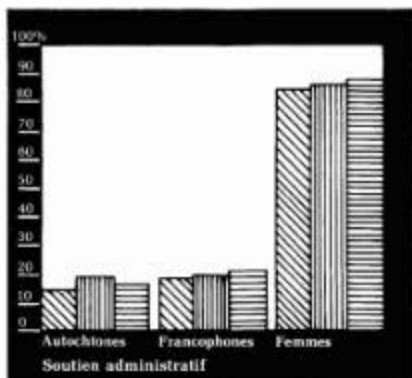
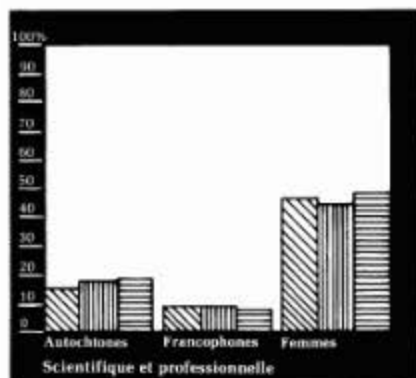
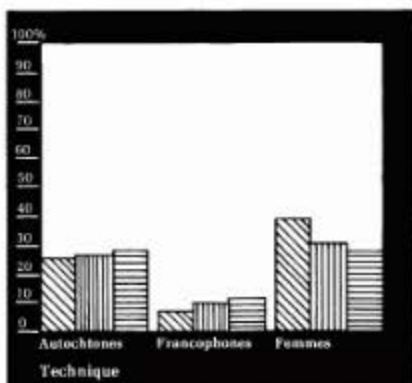
Il est prévu qu'en 1981 - 1982, d'autres projets du centre d'information professionnelle seront mis au point et soumis à l'étude du Comité de gestion du Ministère.

Groupes spéciaux

L'utilisation du potentiel humain des groupes spéciaux, c'est-à-dire les autochtones, les femmes, les francophones et les handicapés, fait partie, à tous les échelons du gouvernement, du mandat de la direction et du plan de gestion. Sous ce rapport, le rôle du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien est particulièrement important. La compétence sur les affaires indiennes et inuites est dévolue par la loi au Ministère, qui se doit d'accorder la priorité en matière de protection des droits des minorités. En outre, la participation des autochtones est essentielle à la définition des orientations et à l'évaluation du rendement du Programme des affaires indiennes et inuites, auquel sont affectés les trois quarts du budget annuel du Ministère.

La participation des femmes demeure trop élevée dans la catégorie du soutien administratif par rapport au reste. Un des objectifs du Système d'avancement professionnel est d'accroître le nombre des employés, en particulier des autochtones, des femmes, des francophones et des handicapés qualifiés pour occuper, au Ministère, des postes de cadres intermédiaires ou supérieurs.

Représentation des groupes spéciaux (en pourcentage du total des employés du Ministère)



Milieu de travail

Les jours de production perdus ont été réduits de 61 p. 100 par rapport à l'année financière 1979 - 1980, ce qui représente une économie de 640 jours ou, à environ 100\$ par jour en compétences et en services nécessaires à la production, de 64 000.

Accidents de travail

Année financière	Accidents	Jours perdus	Congés d'accident	Coût total*
1978 - 1979	760	4 492	69 840\$	114 380\$
1979 - 1980	331	1 672	56 728\$	84 654\$
1980 - 1981	186	1 032	43 727\$	8 484\$

[*Comprend les congés d'accident, les frais médicaux et hospitaliers et l'indemnisation]

Conformément à la politique d'hygiène du travail de la fonction publique, le Ministère, en collaboration avec le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, celui des Travaux publics et une société d'experts - Conseils, poursuit l'examen des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation des Terrasses de la Chaudière pour remédier aux problèmes qui y ont été décelés. On apporte actuellement toutes les corrections et modifications nécessaires.

Orientations générales

Objectifs

- Conseiller le Ministre, le sous-ministre et la haute direction sur des questions de principe, générales et particulières, comme la révision de la Loi sur les Indiens, ainsi que les changements aux droits de chasse et de pêche des autochtones.
- Établir et maintenir des lignes de conduite pour le Ministère, évaluer les orientations de ce dernier pour s'assurer qu'elles demeurent conformes aux objectifs et aux priorités du gouvernement fédéral, et les communiquer au public.

Moyens d'action

A l'appui des orientations générales, le Ministère :

- coordonne et suit de près les questions de principe importantes concernant le Programme des affaires indiennes et inuites, celui des affaires du Nord et le Bureau des revendications des autochtones, pour que les orientations entre les programmes reflètent effectivement les objectifs et les priorités du gouvernement;
- établit et maintient une liaison avec les autres groupes chargés des orientations au sein des ministères et des organismes intéressés;
- évalue l'efficacité des programmes et des orientations internes;
- dirige, coordonne et mène les recherches nécessaires à la réalisation de ses buts et au respect de ses priorités, et en diffuse les résultats; et
- publie toute une variété de documents d'information pour axer sur les questions d'actualité les discussions entre le Ministère, ses groupes clients et le grand public.

Élaboration des orientations

En 1980 - 1981, les priorités du Ministère en matière d'orientations comportaient notamment :

- la poursuite de la délégation de charges administratives aux bandes indiennes;
- la conclusion, d'ici 1986, d'ententes de principe au sujet des 13 revendications globales en suspens; et
- la modification du mécanisme de négociation des revendications particulières pour lever les obstacles du processus de règlement.

Au cours du dernier exercice, une des initiatives du Ministère a été de participer aux négociations entre le gouvernement et les associations autochtones nationales, qui ont conduit finalement à l'insertion, dans l'ébauche de la Loi constitutionnelle de 1981, de trois dispositions relatives à la reconnaissance et à l'inscription, dans ce document, des droits des autochtones.

Parmi les autres activités liées aux affaires inter-gouvernementales, on compte :

- la rédaction d'un rapport de situation sur les relations entre les autorités fédérales, provinciales et indiennes à travers le pays;
- la participation aux négociations entre les gouvernements fédéral et ontarien en vue du renouvellement du programme d'agents de police indiens;

- la coordination de la contribution du gouvernement fédéral au renouvellement du mandat de la Commission des Indiens d'Ontario;
- la mise au point d'une base nationale de données, délimitant les programmes et les services fédéraux offerts aux Indiens; et
- la conclusion de deux ententes Canada-Terre-Neuve relativement aux collectivités autochtones de North West River et de Conne River.Évaluation

La Direction de l'évaluation procède à des évaluations officielles et systématiques de la façon dont les programmes ou leurs composantes ont atteint leurs objectifs et de la mesure dans laquelle ces analyses correspondent aux exigences du Conseil du Trésor et aux lignes directrices du Bureau du contrôleur général. Le fusionnement du service d'évaluation des programmes, Affaires du Nord, et de la Direction de l'évaluation, Orientations générales, a pris effet le 1er avril 1981. Les projets d'évaluation résumés dans le tableau ci-après englobent toutes les activités officielles en ce domaine des programmes du Ministère.

Projets d'évaluation en 1980 - 1981

...	Terminés	En cours
Affaires indiennes et inuites
Analyses préliminaires	1	2
Évaluations	6	8
Affaires du Nord
Analyses préliminaires	2	1
Évaluations	...	1
Services du Ministère
Analyses préliminaires
Évaluations	1	...
Total pour le Ministère
Analyses préliminaires	3	3
Évaluations	7	9

Les analyses préliminaires fournissent un cadre pour les évaluations ultérieures, en déterminant les points importants, les attributions et les calendriers de travail.

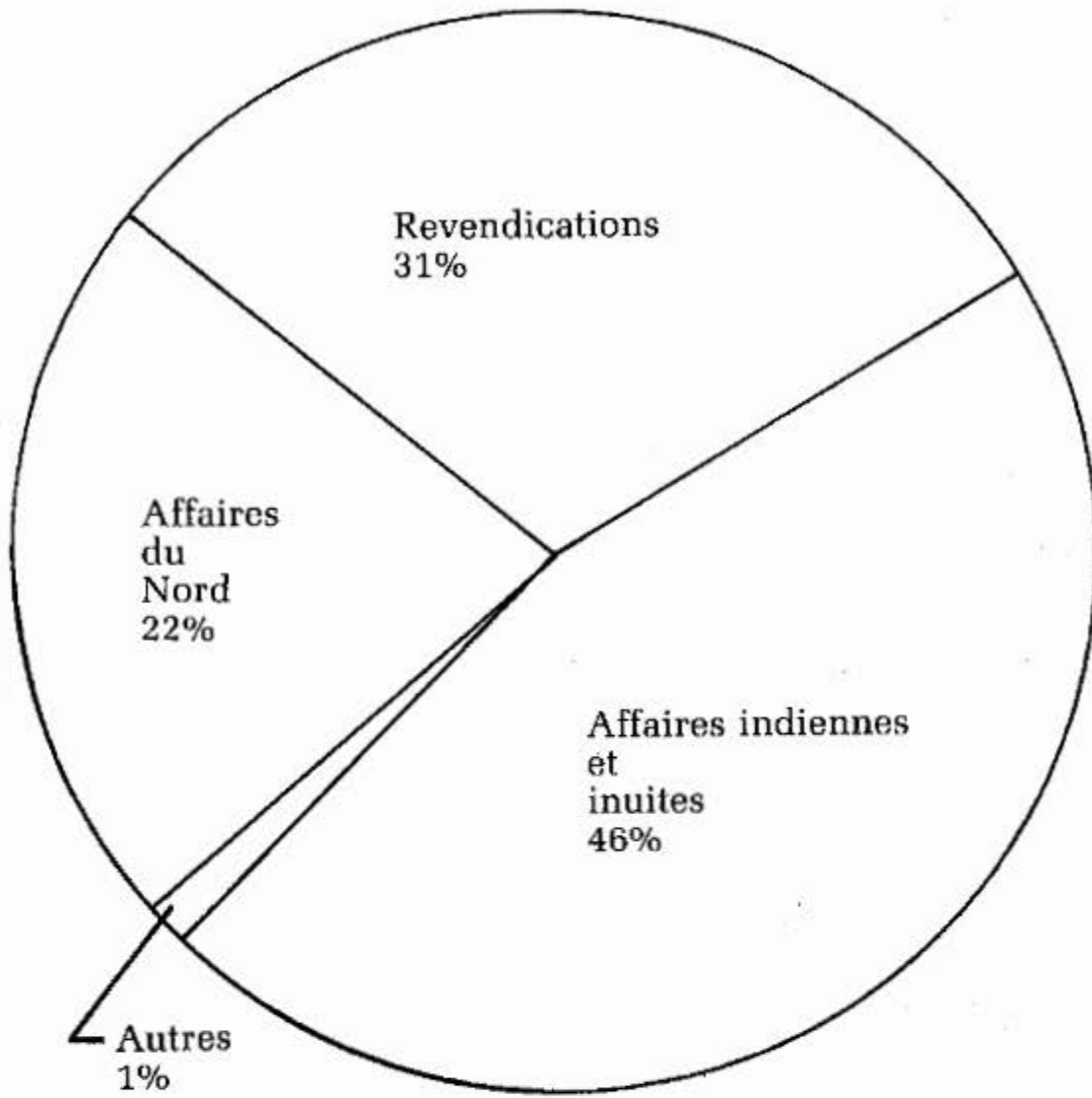
En 1980 - 1981, on a achevé une évaluation de la fonction communication au Ministère. Au Programme des affaires indiennes et inuites, des examens des activités des Réserves et fidéicommiss ont été faits et d'autres ont été centrés sur les services sociaux et les programmes d'éducation. Quant au Programme des affaires du Nord, il a effectué deux évaluations dans le domaine du développement social.

Recherche

Le programme de recherche du Ministère est chargé de favoriser l'enrichissement des connaissances sur le Nord, conformément à la Loi sur le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien; d'aider les revendicateurs autochtones à approfondir leurs revendications particulières et globales; et de faciliter l'exécution de certaines tâches en matière de politiques et de fonctionnement.

La Direction de la recherche appuie, dirige, coordonne et mène les recherches nécessaires à la réalisation des objectifs et au respect des priorités du Ministère, et en diffuse les résultats. Les priorités en ce domaine sont établies en collaboration avec le Programme des affaires du Nord, celui des affaires indiennes et inuites et le Bureau des revendications des autochtones. On a alloué à ce dernier ainsi qu'au financement des revendications 3p. 100 du budget total de recherche du Ministère, les Affaires du Nord, 22 p. 100, et les Affaires indiennes et inuites, 46 p. 100. Le Programme des affaires du Nord mène en outre des recherches dans le domaine social.

Répartition du budget de recherche 1979 - 1980



Communications

Parmi les initiatives prises par le Ministère pour préciser ses buts en matière de politique, et ses positions de principe, on remarque l'élaboration, en 1980 - 1981, d'un plan d'ensemble des communications à long terme comportant trois grands objectifs :

- veiller à ce que l'information relative aux orientations générales, aux programmes et aux activités du Ministère, soit diffusée auprès des divers publics de façon cohérente et coordonnée, et ce, en temps opportun;
- mettre davantage l'accent sur l'information par anticipation plutôt qu'en réaction et mieux répondre aux besoins connus des divers publics; et
- au sein du Ministère, créer un milieu où les ressources disponibles pour l'information du public peuvent être efficacement mises en valeur, afin d'atteindre les buts et les objectifs particuliers à ce domaine, et donner à la direction les moyens qui lui permettront de participer activement et régulièrement à l'information du public.

Diffusion de certaines des principales publications du Ministère

Publications	Communiqués	Intercom	Rapport annuel	Dialogue North*	Inuktitut*	North/Nord	Nouvelles indiennes**
Direction du Ministère	20	450	31	22	...	1	...
Personnel du Ministère	265	5 950	314	...	24	5	...
Parlement	390	...	385	...	5	36	...
Media	1 606	...	1 568	23	36	20	...
Autres ministères et gouvernements	194	41	103	50	169	100	...
Groupes clients	944	...	22	3 368	3 405	31	...
Groupes spéciaux	431	...	88	150	415	104	...
Recherche et éducation	327	...	191	150	717	1 340	...
Public	227	...	99	...	718	1 360	...

[*Publications en anglais et en inuktitut] [**Chiffres non disponibles; total des exemplaires distribués : 30 000]